

Projet Sportif Fédéral

CAMPAGNE 2022

Clubs, Comités, Liges



Sommaire

1. Le projet Sportif Fédéral
2. Le cadre de la campagne
3. Les critères
4. Organisation
5. Dossier Clubs
6. Dossier Ligues et Comités
7. Professionnalisation
8. L'INFRA
9. Accompagnement UM
10. Evaluation
11. Le Compte Asso

1. Le projet Sportif Fédéral

2021-2024

La mise en œuvre des PSF par l'ANS

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a expérimenté à partir de 2019 puis décliné auprès de l'ensemble des fédérations sportives dès 2020 la mise en place des Projets Sportifs Fédéraux (PSF). Il s'agit de la transformation de la répartition des crédits de l'ex-part territoriales qui est désormais confié aux fédérations sportives comme levier pour décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

Les fédérations doivent adopter un Projet Sportif Fédéral et rédiger une note de cadrage contenant, à l'attention de leurs structures (clubs, comités et ligues) les critères, le calendrier. Les aides sont octroyées pour l'année civile; les actions devront donc avoir débuté sur l'année 2022.

La campagne du PSF vient compléter les appels à projet territoriaux, maintenus sur certaines dimensions dans le cadre des Projets Sportifs Territoriaux. Cela concerne pour l'instant principalement la professionnalisation (création et pérennisation des emplois) pour lesquels une gestion spécifique est mise en place .

L'ANS fixe le cadre global de la gestion des PSF et précise chaque année, sous une forme d'une note de cadrage, les éléments à prendre en compte plus particulièrement.

De manière immuable depuis la mise en place des PSF, la répartition des crédits doit tendre vers l'équilibre en 2024 à parité entre les clubs d'une part et les LR/CD et une attention particulière doit être portée sur les actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines d'ici 2024.



La mise en œuvre du PSF par la FFBB

A partir de 2020, la FFBB a organisé le cadre de la gestion des crédits PSF par la fédération. Cette démarche, formalisé dans la première note de cadrage éditée en 2020, contient une projection jusqu'en 2024 et repose sur les principes ci-dessous :

- Reprendre les 3 axes du PSF de la FFBB (performance, modernisation, animation) et assurer une cohérence entre le PSF et chaque Projet Sportif Territorial (PST) issu des Conférences Régionales du Sport (CRS) ;
- Imaginer des leviers pour favoriser l'évolution du nombre de licenciés ;
- Imaginer des leviers territoriaux pour ajuster le PSF aux réalités du terrain ;
- Tenir compte du Projet de Performance Fédérale (PPF) de la FFBB
- Prendre en considération la démarche qualité ;
- Orienter les crédits PSF pour **l'action** et **l'intention**
- Orienter les crédits FFBB pour bonus liés à la performance
- Mettre en œuvre une garantie de l'éthique et de l'intégrité de la démarche ; quid d'un club sanctionné (commission de discipline, CCG, incivilités), condition d'inéligibilité ou de malus ?
- Avoir une démarche globale des différentes aides aux territoires (FFBB/PSF/EMPLOI) ;
- Être transparent ;
- Communiquer sur les critères, méthodes, calendrier, transparence.
- La FFBB veille à une répartition équitable.



Le projet Sportif Fédéral : La commande politique

Depuis 2008, la FFBB développe son projet sportif fédéral autour de trois axes :

- La performance ;
- La modernisation du réseau fédéral ;
- L'animation des territoires.

Concomitamment à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris (13 septembre 2017), le contexte du sport français a considérablement évolué :

- Paris 2024 : une opportunité et une menace ;
- Ubérisation du sport ou la pratique hors club : pas ou peu de contrainte ;
- Perte de licenciés au sein de la majorité des fédérations ;
- Baisse des financements publics ;
- Une offre de pratiques hors dispositif fédéral ; deux autres opérateurs : l'association socio-sportive et le promoteur privé (secteur marchand) ;
- Réforme territoriale ;
- Nouvelle gouvernance du sport.

Si chaque sport est touché, le basket français tient également compte de trois éléments :

- La première apparition du basket 3x3 au programme olympique de Tokyo en 2021 ;
- Le nouveau calendrier international et fenêtres FIBA (2017) ; le conflit FIBA-ECA ;
- De nouveaux acteurs au sein de l'écosystème du basket français et international, en particulier sur le domaine de la formation et de l'événementiel.



Le projet Sportif Fédéral : La commande politique

Depuis février 2020, la crise pandémique liée au virus Covid-19 a considérablement bousculé la planète.

Le sport a été très impacté, à l'image des Jeux de Tokyo qui n'ont pas pu se tenir en 2020 ; le sport français, arrêté net en cours de saison 2020-21, reste aujourd'hui encore très fragilisé ; cette crise obligera à la société à se réinventer.

Compte tenu de ce contexte, afin de préparer le basket français à l'**après 2024**, la fédération propose un projet **FFBB 2024**. En complément des activités traditionnelles, qui progressent annuellement, en complément également des sujets liés à la performance (immédiate et durable (PPF)), ce projet FFBB 2024 comporte différents plans respectant l'esprit suivant : « **Moderniser nos offres et accepter de rentrer dans le champ concurrentiel** » :

- Club 3.0 & Pratiques fédérales (5x5, 3x3 et VxE) ;
- Plan Formation & Emploi 2024 ;
- Plan Infra 2024 ;
- Plan Innovation 2024 ;
- Plan Officiels 2024 ;
- Plan Qualité 2024 ;
- Plan Société & Mixités 2024 ;
- Plan Territoires 2024.

La nouvelle olympiade 2021-2024 avec, en ligne de mire, les JOP de Paris 2024, permet maintenant de :

- Proposer une commande politique actualisée, autour des 3 mêmes axes, qui tient maintenant compte du nouveau contrat de délégation, conformément à la loi d'août 2021 ;
- Finaliser le projet FFBB 2024 et ses différents plans ;
- Mobiliser le réseau fédéral, fédération, ligues, comités et clubs dans cette démarche globale.



Le projet Sportif Fédéral: la commande politique

La nouvelle équipe dirigeante, élue lors de l'assemblée générale (19 décembre 2020) et installée lors du premier comité directeur de l'olympiade (8 janvier 2021), a fait évoluer la commande politique fédérale, qui tient compte du contexte particulièrement délicat depuis le début de la crise Covid-19.

Cette commande politique se structure autour de **3 axes** et **12 orientations**.

La performance

La modernisation

L'animation des territoires

O1 • Performance immédiate & Équipes de France	O2 • Performance durable & Projet de Performance	O3 • Haut Niveau
O4 • International	O5 • Risques majeurs & Covid-19	O6 • Modernisation du réseau fédéral
O7 • Modernisation & innovation	O8 • Animation des territoires	O9 • Le réseau fédéral, acteur territorial, conformément
O10 • Croissance	O11 • Prospection	O12 • Être prêt pour Paris 2024

Le projet Sportif Fédéral : La commande politique



Performance immédiate & Équipes de France

5x5 : réussir les JO Tokyo 2021, les 2 EuroBasket 2021 (F) & 2022 (M)

5x5 Se qualifier pour CM 2022 (F) & 2023 (M)

5x5 Réussir Paris 2024

3x3 : qualifier une des équipes pour Tokyo 2021 (F ou M)

3x3 Réussir les compétitions continentales et mondiales seniors dont l'Euro 3x3 2021 en France

3x3 Réussir Paris 2024

Jeunes : pérenniser leurs places dans les compétitions internationales

Performance durable & Projet de Performance Fédéral

Faire évoluer le PPF en intégrant la filière 3x3 et la concurrence

Féminiser les staffs

Haut Niveau

Favoriser le développement du secteur professionnel masculin (LNB) & féminin (LFB), des divisions semi-professionnelles (NM1 & LF2) selon leurs spécificités

Créer et développer un circuit professionnel 3x3

Si possible, professionnaliser l'arbitrage HN

International

Favoriser le rayonnement de la France à l'international (dirigeants, officiels, techniciens dont le projet de filière et d'essaiage d'entraîneurs HN, événements internationaux, relations internationales).

Risques majeurs & Covid-19

Tirer les enseignements de la pandémie pour mieux rebondir

Organiser les services de la fédération dans ce contexte

Terminer du mieux possible la saison 2020-21

Relancer l'activité post-Covid, chercher à revenir le plus tôt possible à l'activité avant Covid

Anticiper et prévenir d'autres risques majeurs potentiels.

Modernisation du réseau fédéral

Réussir la modernisation de la fédération, des ligues régionales et des comités départementaux (ou territoriaux)

Réussir la transformation des clubs (Club 3.0)

Réussir la démarche qualité conforme au Plan Qualité 2024

Le projet Sportif Fédéral : La commande politique



Modernisation & innovation

Réussir la politique de formation de nos licencié.es et de professionnalisation adaptée à nos activités, conforme au Plan Formation & Emploi 2024

Réussir la politique d'innovation et de développement des infrastructures facilitant l'accès aux pratiques fédérales, conformes au Plan Innovation 2024 et Plan Infra 2024.

Poursuivre la simplification de nos règlements et l'accès à nos pratiques fédérales.

Animation des territoires

Proposer des pratiques fédérales compétitives (5x5, 3x3) ou non compétitives (VxE) adaptées à la jeunesse, aux pratiquant.es, licencié.es, clubs et territoires

Innovier

Développer et améliorer l'encadrement de nos activités fédérales au sein des clubs

Développer l'arbitrage selon le Plan Officiels 2024.

Le réseau fédéral, acteur territorial, conformément au Plan Territoires 2024

Accompagner nos structures, accroître leur activité et leur collaboration

S'adapter aux spécificités territoriales ; dont l'outremer et la Corse

Intégrer au sein de nos politiques territoriales le Plan Société & Mixités 2024

Promouvoir le Joueur d'Intérêt Général

Développer un partenariat direct avec les collectivités locales et les autres acteurs du territoire.

Croissance

Stabiliser nos acquis en lien avec la pandémie

Agir sur tous les leviers d'accroissement des ressources financières

Accroître le nombre de licencié.es et pratiquant.es au sein de nos activités fédérales

Amplifier notre politique événementielle

Prospection

Implanter des plateformes de services et des nouveaux lieux de pratiques fédérales

Progresser auprès de nouveaux publics : quadras, vétérans et monde de l'entreprise

Investir sur de nouvelles activités en lien avec nos pratiques.

Être prêt pour 2024

2. Le cadre de la campagne

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the gradient, starting from the top and curving downwards towards the bottom right. One line is a simple curve, while the other is a more complex shape that resembles a stylized letter 'A' or a large bracket.

Le cadre FFBB : validation par les instances

Les critères du PSF ont été validés par le Comité Directeur (CD) de la FFBB lors de sa réunion des 28 et 29 février 2020. Le CD de la FFBB a défini les priorités, les orientations et les procédures d'attribution de crédits (part territoriale actions) provenant de l'Agence Nationale du Sport. Ce document de référence engageait les orientations du PSF jusqu'en 2024.

Ce cadre a été mis en place par le CD de la FFBB pour garantir aux clubs et aux structures fédérales, ligues régionales et comités départementaux, un traitement **équitable et transparent** de l'ensemble des dossiers sur le territoire national.

Au travers de ce document, clubs, comités et ligues disposeront d'une feuille de route qui permettra à la fois :

- A chacun de déposer des demandes de financement cohérentes ;
- A la fédération, par le biais de sous-commissions régionales et d'une commission nationale, d'analyser les dossiers équitablement tout en apportant un regard adapté aux spécificités locales, et d'être garante de la cohérence de l'attribution des crédits.

Le Bureau Fédéral a étudié le bilan de la campagne 2021 et les préconisations d'évolution, d'ajustements.

Les CD de la FFBB réunis les 8&9 février 2021 et les 13&14 décembre 2021 a validé la commande politique pour la mandature.

La note de cadrage 2022 de l'ANS

Note n°2022-DFT-02 du 18 février 2022 : [lien](#)

Objectif ANS

Augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici aux JOP 2024

Décliner territorialement les **stratégies de développement** des fédérations sportives

Développement des pratiques
Responsabilité sociale, sociétale et
environnementale

Projets Sportifs Fédéraux

75M€

Stratégie de labellisation

1,18M€

Projet Sportif Fédéral

9 axes

Articuler stratégie nationale et déclinaison territoriale

- Cohérence avec les projets soutenus au titre des PST
- Liaison avec le déploiement du Programme 5000 Equipements

Les clubs

- Augmenter en 2022 la part réservée aux clubs par rapport à 2021
- Réserver au moins 50% des crédits aux clubs à échéance 2024
- Actions portées par les clubs issus des territoires prioritaires
- Augmenter les crédits dédiés aux actions menées en QPV et ZRR

UM

- Prendre en compte les spécificités et contraintes locales
- Possibilité de financer des frais de déplacement
- Sanctuariser les crédits/ maintenir par territoire les crédits attribués en 2020

- Dossiers non traités par les fédérations sportives
- Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie
- Dispositions particulières
- Prendre l'attache des autorités compétentes pour partager les orientations prioritaires

Féminisation

- Fédération dont le taux de féminisation des licences est inférieure à 50%
- Doivent privilégier les actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes d'ici 2024

Projet Sportif Fédéral

9 axes

ParaSPort, Sport Santé, Sport
Education

Accession territoriale au sport de
Haut Niveau

Savoir rouler

- Développer des actions de détection et de formation sportive
- Assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales
- Cible : les structures de niveau territorial du PPF et les ETR
- Actions : actions sportives (stages, regroupements, déplacements de sélections, campagnes de détection), encadrement (vacation et formations), optimisation de l'entraînement (matériels légers, prestations)

Projet Sportif Fédéral

9 axes

Transparence de la décision

- Toute transparence au sein de la fédération
- Fixer les modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne 2022
- Valider au sein d'une instance dirigeante
- Partage en amont du plan de développement avec structures déconcentrées et associations affiliées
- Garantir une attribution et évaluation équitable
- Créer une commission garantissant l'indépendance des décisions, respect des règles éthiques
- Veiller à l'application du Contrat d'Engagement Républicain (si défaillance, retrait de la subvention)
- Commission attribution composée d'élus et de salariés de tous niveaux territoriaux et de la président de la commission d'éthique
- Transmettre l'ensemble des compositions des commissions, qu'elles soient nationales ou territoriales
- Signer par le PDT, DTN et DG le formulaire relatif aux conflits d'intérêt
- Publier la note de cadrage de la FFBB sur son site internet

Communication

- Apposer le logo de l'ANS et celui du ministère des Sports
- Communiquer à l'ANS les actions les plus innovantes



Principes de répartition clubs/structures

L'ANS fixe une cible à échéance 2024 de répartition des crédits:

- 50% clubs
- 50% LR et CD

La FFBB a établi, dès 2020, un échéancier pour atteindre cette cible à échéance 2024, validé par l'ANS.

Année	Clubs	LR/CD
2019 (valeur référence)	38%	61%
2020	40%	60%
2021	42%	58%
2022	45%	55%
2023	47%	53%
2024	50%	50%

Principes de répartition financière pour l'année 2022

- L'ANS a communiqué à la FFBB le montant d'une enveloppe provisoire s'élevant à 2.789.000€
 - Intégrant les crédits minimum pour les territoires d'Outre-Mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte, La Réunion) s'élèvent à 269.150€
- Les crédits pour la Corse, la Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, la Polynésie Française et Wallis et Futuna font l'objet de dispositions particulières. Ils ne sont pas gérés par la FFBB.
- Une enveloppe complémentaire provenant de la répartition d'une somme de 6M€ entre les fédérations sur ces critères liés à l'impact de la crise sanitaire pourrait venir abonder la dotation initiale.
- Le bureau du 9 avril 2022 de la FFBB se prononcera sur la répartition.

3. Les critères



Les critères d'éligibilité des structures

CLUBS

- Les associations (A) affiliées
- Avoir licencié tous leurs membres
- Être à jour financièrement vis-à-vis de leur CD, LR et FD
- Avoir rendu son CRF (actions 2021)
- Avoir signé le Contrat d'Engagement Républicain

COMITES

- Statuts validés
- Avoir signé le contrat de délégation FFBB
- Être à jour financièrement vis-à-vis de la FFBB
- Être à jour financièrement vis-à-vis de sa ligue
- Avoir rendu son CRF (Actions 2021)
- Avoir signé le Contrat d'Engagement Républicain
- Disposer d'un projet de structure actualisé sur l'olympiade 2024

LIGUES

- Statuts validés
- Avoir signé le contrat de délégation FFBB
- Être à jour financièrement vis-à-vis de la FFBB
- Avoir rendu son CRF (Actions 2021)
- Avoir signé le Contrat d'Engagement Républicain
- Disposer d'un projet de structure actualisé sur l'olympiade 2024

Critères d'éligibilité pour les clubs

Les clubs éligibles :

- Les clubs, constitués en associations sportives régulièrement affiliées à la Fédération Française de Basket Ball à la date du dépôt du dossier pour la saison 2020 – 2021 ;
- Les sections « Basket-Ball » des clubs omnisports pourront déposer des projets auprès de la Fédération si elles répondent aux objectifs ;
- Les sections « Basket-Ball » ou clubs ASPTT, affiliés à la Fédération Sportive des ASPTT, auront l'obligation de déposer auprès de la Fédération des ASPTT et uniquement auprès de celle-ci.

Les clubs bénéficiaires devront :

- Avoir licencié l'ensemble de leurs membres auprès de la FFBB ;
- Être à jour financièrement avec le Comité, la Ligue et la Fédération à la date de dépôt du dossier,
- **Avoir souscrit le contrat d'engagement républicain, préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique. En outre, il est rappelé que tout manquement aux engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain entraînera le retrait de la subvention accordée**
- **Avoir rendu son Compte Rendu Financier sur le PSF 2021**

Ne sont pas éligibles :

- Les établissements affiliés
 - Les sociétés sportives
 - Les unions
 - Les éventuelles associations support à des Coopérations Territoriales de Clubs
- 

Critères d'éligibilité pour les CD et LR

Pour qu'un comité ou une ligue soit éligible, il est nécessaire que :

- Ses statuts soient votés en AG et validés par la FFBB à la date du dépôt du dossier pour la saison en cours
- La structure ait signé la convention de délégation fédérale,
- **Avoir souscrit le contrat d'engagement républicain, préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique. En outre, il est rappelé que tout manquement aux engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain entraînera le retrait de la subvention accordée**
- Être à jour financièrement :
 - les Ligues et les comités doivent être à jour financièrement vis-à-vis de la Fédération,
 - Les Comités Départementaux ou Territoriaux doivent être à jour financièrement vis-à-vis de leur Ligue à la date de dépôt du dossier,
- **Avoir rendu son Compte Rendu Financier sur le PSF 2021**
- **Avoir déposé dans LeCompteAsso un projet sportif actualisé sur l'olympiade 2024**

Les Axes ANS et les Dispositifs FFBB

Les structures (Clubs, Comités et Ligues) déposeront leur demande de subvention via LeCompteAsso.

La note de cadrage de l'ANS rappelle les axes du PSF qu'elle a fixés. Ces axes permettent à l'ANS de compiler l'ensemble des dispositifs de chaque fédération sous une même orientation :

- **Axe 1 : Développement des pratiques**
- **Axe 2 : Promotion du Sport Santé**
- **Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté**

Afin de décliner le projet sportif fédéral, et imaginer les leviers pour favoriser l'augmentation du nombre de licenciés, la fédération a défini 5 dispositifs pour les Clubs et 9 dispositifs pour les Ligues/Comités. Ces dispositifs regroupent des actions qui ont toutes la même orientation.

La FFBB a fait le choix de retenir 14 dispositifs coïncidant avec l'orientation du Projet Fédéral Club 3.0. La FFBB a organisé une liaison entre les axes de l'ANS et ses dispositifs.

Dans LeCompteAsso, les dispositifs :

- **N°1 à 5** concernent les clubs
- **N°6 à 14** concernent les ligues et les comités

Les Axes ANS et les Dispositifs FFBB

Les CLUBS pourront déposer au total **5** demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS.

Au maximum 1 demande par dispositif

Axe ANS	Dispositif FFBB
Axe 1 : Développement de la pratique	Dispositif n°1: Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)
	Dispositif n°2: Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
	Dispositif n°3: Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
Axe 2 : Promotion du Sport Santé	Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)
Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

Les Axes ANS et les Dispositifs FFBB

Les Comités et les Ligues pourront déposer au total **9** demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS.

Au maximum 1 demande par dispositif.

Axe ANS	Dispositif FFBB
Axe 1 : Développement de la pratique	Dispositif n°6 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)
	Dispositif n°7 : Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
	Dispositif n°8 : Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
Axe 2 : Promotion du Sport Santé	Dispositif n°9 : Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)
Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Dispositif n°10 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"
Axe 1: Développement de la pratique	Dispositif n°11 : Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale
	Dispositif n°12 : Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés
	Dispositif n°13 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)
	Dispositif n°14 : Accompagner le plan infra (stratégie régionale, terrains de proximités, terrains mobile 3x3)

Les critères financiers

Règles générales déterminées par l'Agence Nationale du Sport :

Le seuil minimum est maintenu à 1 500 € par bénéficiaire (clubs, comités, ligues)

Il est abaissé à 1 000 € pour les bénéficiaires dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

Le seuil minimum est estimé au cumul des sommes attribuées par fiche action

Attention l'aide financière ne peut pas :

- être supérieure à 50 % du budget de l'action concernée,
- être supérieure à la somme demandée

Les Comités et les Ligues ne peuvent jouer le rôle de « chef de file » (le reversement est bien interdit)

Règles générales déterminées par la Fédération

Les actions présentées doivent répondre aux objectifs de l'Agence Nationale du Sport (Axes ANS), lesquelles sont déclinées dans le Projet Sportif Fédéral par la FFBB (Dispositifs FFBB).

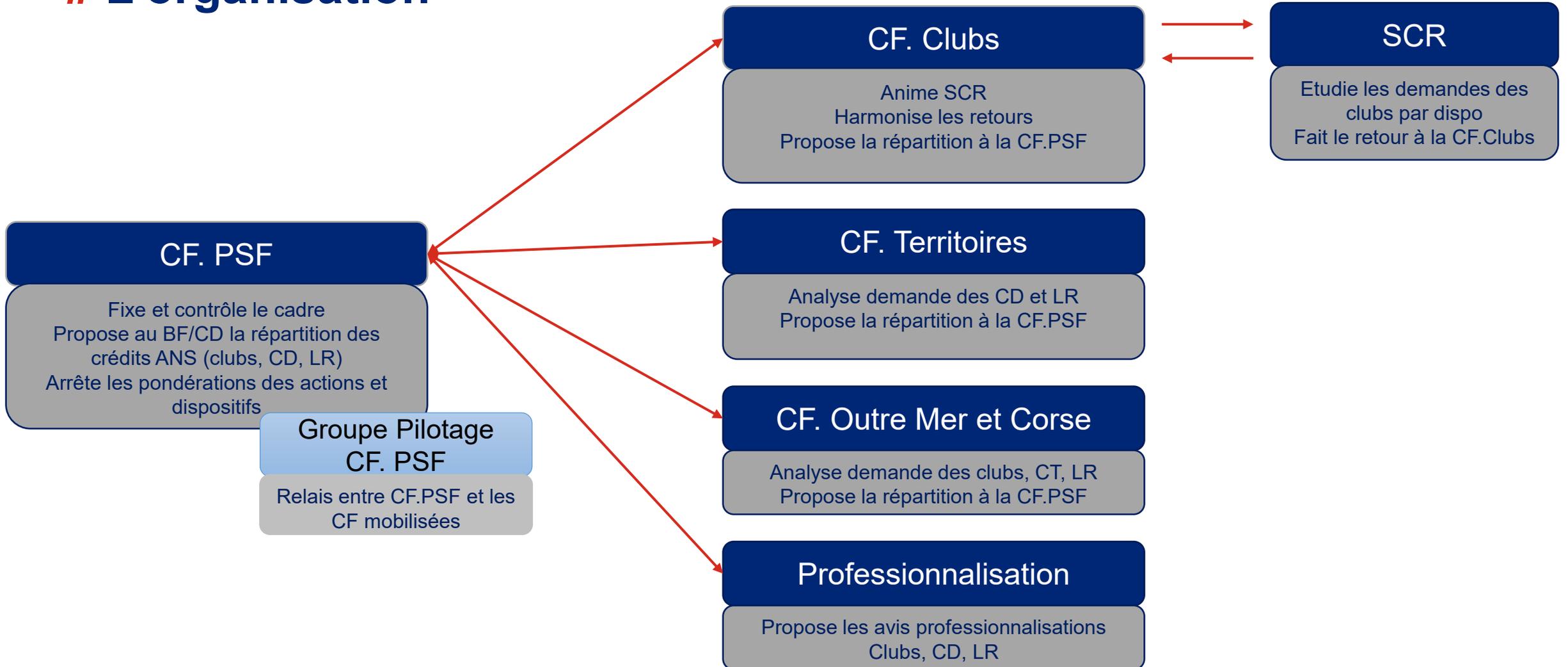
Dans le cadre d'un fonctionnement efficient, il est acquis de participer obligatoirement aux réunions regroupant les différentes structures (FFBB, LR, CD) (ex. Conseil des Présidents, zones, séminaires).

Les actions éligibles sont détaillées dans les fiches par dispositif.

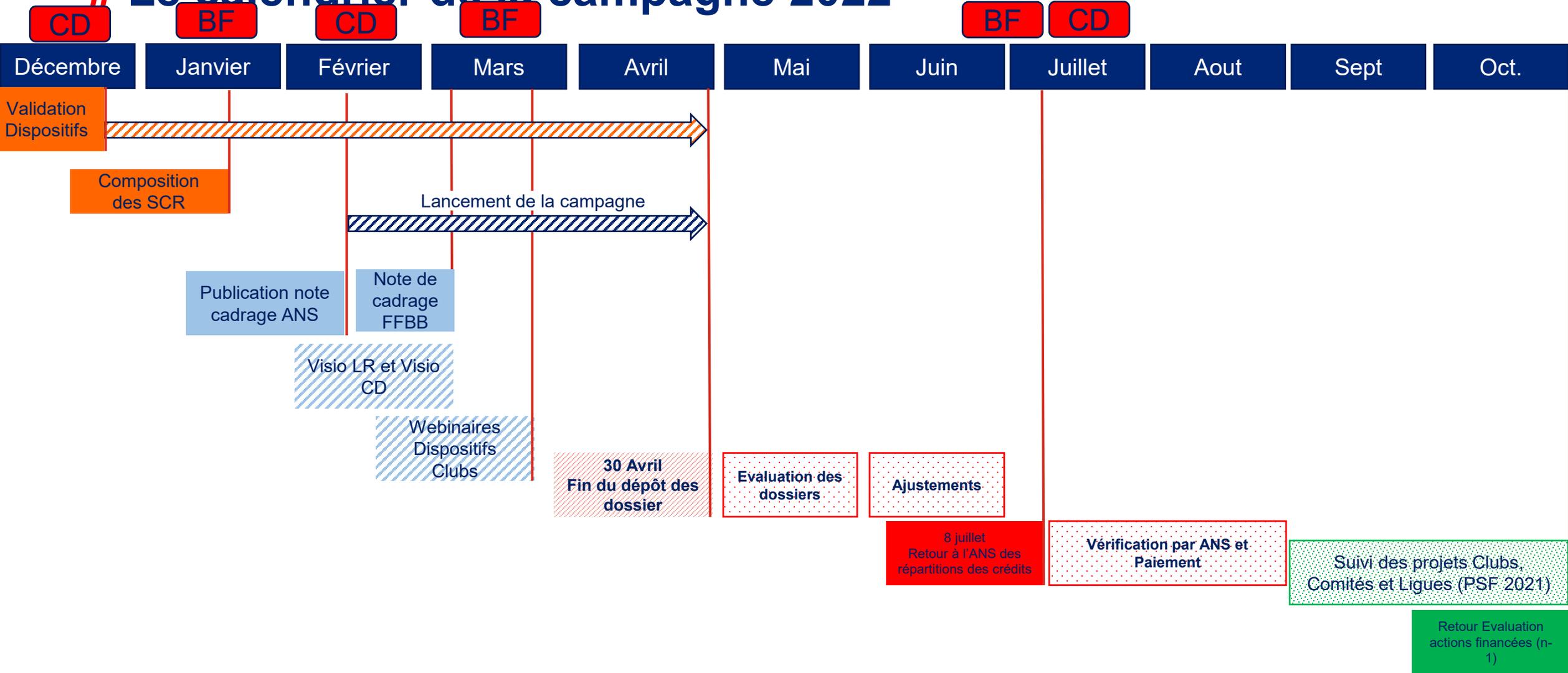
4. Organisation

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and structure. One prominent curve starts near the top center and arcs down towards the bottom right. Another curve is positioned further to the right, also curving downwards. These lines intersect and create various shapes, including a large, roughly circular area on the right side.

L'organisation



Le calendrier de la campagne 2022



Evaluation des dossiers de demande

- Les dossiers de demande de subvention au titre du PSF sont examinés :
- Pour les clubs,
 - par les sous-commissions régionales selon:
 - Une grille harmonisée et validée par la CF.Clubs
 - Une analyse par dispositifs FFBB (et non plus par structure)
 - Une notation des actions au sein de chaque dispositif de 1 à 5
 - 1 ou 2 pour des actions récurrentes
 - 3 ou 4 pour des intentions de faire ou de progresser
 - 5 pour une action au caractère exceptionnel
 - La CF.Clubs:
 - Anime les SCR et à cet effet a proposé des experts en son sein pour chaque dispositif
 - Organise l'harmonisation des évaluations remontées via les SCR
 - Valide les propositions de notation (5) proposée par les SCR
 - Prend en compte les données du projet Associatif de la structure et sa carte identité
- Pour les Comités et les ligues,
 - par les binômes validés par le BF du 18 mars 2022 de la CF.Territoires selon:
 - Une grille harmonisée et validée par la CF.Territoires
 - Une analyse par dispositifs (et non plus par structure)
 - Une notation des actions au sein de chaque dispositif de 1 à 5
 - La CF.Territoires
 - Compile les remontées des binômes
 - Valide les propositions de notation (5) proposée par les binômes
 - Prend en compte les données du projet Associatif de la structure, sa carte d'identité et les compétences des organes déconcentrés.

Evaluation des dossiers de demande

- Pour les clubs, comités et ligues,
 - La CF.PSF fixe les pondérations associées à chaque action. Les pondérations permettent d'établir, en prenant l'évaluation faite, les harmonisations, les propositions financières soumises au BF et CD.

Calendrier Evaluation des actions soutenues au PSF 2021

- La FFBB doit rendre à l'ANS une évaluation du PSF 2021 avant le 31 Octobre 2022
- **Calendrier prévisionnel de l'évaluation du PSF 2021**
 - Les structures soutenues en 2021 et demandant une aide en 2022 doivent :
 - Dans LeCompteAsso transmettre leur CRF lors du dépôt de la nouvelle demande
 - A défaut, un CRF intermédiaire en attendant la finalisation de l'action,
 - et **au plus tard le 30 Juin 2022**
 - Les structures soutenues en 2021 et ne demandant pas une aide en 2022 doivent:
 - Justifier de la réalisation du PSF2021
 - Dans LeCompteAsso **avant le 30 Juin 2022** transmettre leur CRF
- **Une note spécifique sur l'évaluation sera réalisée**

Composition Commission PSF 2022

Nom	Prénom	Fonction
SIUTAT	Jean-Pierre	Président
DEPETRIS	Pierre	Vice-Président
GISCOU	Catherine	Présidente Comité Ethique
AUGER	Christian	
BALESTRIERE	Thierry	
CONTENSOUX	Alain	DTN
DAUDIN	Jacques	
HUNCKLER	Jean-Pierre	
LUCIANI	Anne	
NIVELON	Gérald	
BILLICHTIN	Thierry	
VALETTE	Luc	
Assistent		
REFFET	Céline	
SOUCHOIS	Matthieu	

Pour faciliter le suivi du dispositif, identification d'un groupe de pilotage (réunion 1 fois par mois et tous les 15 jours après le début de la campagne)

Groupe de pilotage

Vice-Président : Pierre DEPETRIS

Christian AUGER

Gérald NIVELON

Céline REFFET

Thierry BILLICHTIN

Luc VALETTE

Jacques DAUDIN

Matthieu SOUCHOIS

Annie ANDRE

Groupe Professionnalisation

Nom	Prénom	Fonction
DEPETRIS	Pierre	Président
VALETTE	Luc	
ANTOINE	Anne-Marie	
MONNIER	Sébastien	
ANDRE	Annie	
MOREAU	Nathalie	
SEGUIN	David	
Assistent		
SOUCHOIS	Matthieu	
ASSED	Tahar	
REFFET	Céline	

Groupe analyse dossiers LR/CD

Dispositif	NOM	Prénom
Dispositif 6	DTR	
Dispositif 07 : 5x5	DESRUMAUX	Jean-Luc
	BILLICHTIN	Thierry
Dispositif 08 : 3x3	VINCENT	Jean-Luc
	FADEL	Muriel
Dispositif 09 : VxE	ANTOINE,	Anne-Marie
	VALETTE	Luc
Dispositif 10 : S&Ms	SIMONNET	Damien
	ZENTAR	Claudine
Dispositif 11 : Formation	RODRIGUEZ	Eric
	HEINRICH	Béatrice
Dispositif 12 : Création - développement	DAUDIN	Jacques
	TRUILLET	Philippe
Dispositif 13 : Ruralités	SORIN	Nicolas
	DUSSOUY	Christian
	TRUILLET	Philippe
Dispositif 14 : INFRA	MARITON	Bruno
	RODRIGUEZ	Eric

Groupe analyse dossiers UM

NOM	Prénom
HENRI	Patrick
LEBRETON	Mickael
LUCIANI	Anne

Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION ARA

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	CHAPELLON	Marie-Pierre
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	CHASSARD	Pierre-Yves
Instructeur	CHEVALIER	Robert
Instructeur	SAVOI	Dylan
Instructeur	BEAL	Antoine
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	MORATA	Grégory
Instructeur	BONNAURE	Pierre
Instructeur	BESSON	Dominique
Instructeur	VASSEUR	Michel
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	LABOUIZE	Azzedine
Instructeur	DANTONY	Richard
Instructeur	ALBISER	Jean-Louis
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	JORET	Margot
Instructeur	BARRE	Dominique
Instructeur	SPARTARO	Marie-Françoise
Instructeur	GEYNET	Joël
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	CHAPELLON	Marie-Pierre
Instructeur	NEGRELLO	Annick
Instructeur	ZANOL	Michel
Instructeur	CAGNON	Michel
Directeur Territorial	CHASSARD	Pierre-Yves
Directeur Technique Régional	MORATA	Grégory

SOUS COMMISSION BFC

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	MARGUERY	Michel
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	TAFFINEAU	Didier
Instructeur	MEUNIER	Sébastien
Instructeur	BERTHEAU	Thierry
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	PETITJEAN	Frédéric
Instructeur	VERNOUD	Jacky
Instructeur	AUBRY	Sylvie
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	PRUDON	Gilles
Instructeur	CUENOT	Christian
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	MARGUERY	Michel
Instructeur	PRUDON	Gilles
Instructeur	THERARAZ	Adeline
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	THERARAZ	Adeline
Instructeur	BERTHEAU	Thierry
Instructeur	CUENOT	Christian
Directeur Territorial	BEAUVOIR	Loïc
Directeur Technique Régional	FAURE	Nicolas

Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION BRE

Elu de la Ligue	LEBRETON	Mickael
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	COCHENNEC	Marylise
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	BRISSON	François
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	DE KERMEL	Guillaume
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	ALLIO	Valérie
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	PERRIER	Jacques
Directrice Territoriale	HEMERY	Mathilde
Directeur Technique Régional	BRISSON	François

SOUS COMMISSION CVL

Elu de la Ligue	RAFAITIN	Monica
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	SALLE	Sébastien
Instructeur	DUBOIS	Didier
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	ROBIN	Jean-Marie
Instructeur	PACAULT	Florence
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	HOYAUX	Anne
Instructeur	DEVAUTOUR	Thomas
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	MOREAU	Christelle
Instructeur	CASSEGRAIN	Patrick
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	RAFAITIN	Monita
Instructeur	LENOIR	Patricia
Directeur Territorial	CORBE	Nicolas
Directeur Administratif	DREUX	Maxime

Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION GES

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	KIRSCH	René
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	GREGORI	Gilles
Instructeur	KIRSCH	René
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	BETTIOL	Eric
Instructeur	BAUDELLOT	Bernard
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	CHARBONNIER	Laurent
Instructeur	OEHLER	Denis
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	HABART	Christine
Instructeur	DOMONT	Jacques
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	CONSEIL	Alain
Instructeur	MORENO	José
Directeur Territorial	PONS	Thierry
Directeur Technique Régional	HANTZ	Laurent

SOUS COMMISSION HDF

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	DERUWEZ	Olivier
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	WEBER	Martin
Instructeur	LY SIN CHENG	Jean Michel
Instructeur	WEDLARSKI	Ludovic
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	DENEUX	Jacques
Instructeur	LEPRETRE	Gérard
Instructeur	ROMERO	Patrice
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	LENGLET	Séverine
Instructeur	BAERT	Mathis
Instructeur	BEAUDART	David
Instructeur	BRISSET	Alain
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	HEMBERT	Sophie
Instructeur	COESTIER	Elizabeth
Instructeur	DA COSTA	David
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	LEFEBVRE	Nadine
Instructeur	BILOT	Dominique
Instructeur	LANQUEPIN	Thérèse
Instructeur	MAISONNAVE	Thierry
Directeur Territorial	DORMIEU	Michel
Directeur Technique Régional	DHALLUIN	Olivier

Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION IDF

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	ASSET	Astrid
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	DESNOUX	Eric
Instructeur	ZINSOU	Omer
Instructeur	DA SILVA	David
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	ASSET	Laurent
Instructeur	CRESPIN	Francis
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	SERREUILLE	Pierre-emmanuel
Instructeur	GANDEGA	Diana
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	LETELLIER	Corentin
Instructeur	MISSER	Christian
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	GOMBERT	Olivier
Instructeur	TESSEIDRE	Florent
Instructeur	MARTIN	Eric
Directeur Territorial	ROLLEE	Stéphane
Directeur Technique Régional	BALLARINI	Ivano

SOUS COMMISSION NAQ

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	CAMBLATS	Éric
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	HENRI	Patrick
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	SEGUIN	David
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	COUTY	Céline
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	LE CALOCH	François
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	LAGOUEYTE	Florence
Directeur Territorial	BRUNERIE	Simon
Directeur Technique Régional	POLLET	Frédérique
Trésorière NAQ	MOUZET	Nicole
CD16	COMBE	Jean-Claude
CD17	GOURDON	Sylvette
CD19	VERGNE	Dimitri
CD23	LAVAUD	Sébastien
CD24	RIGOLET	Michel
CD33	EITO	Françoise
CD40	GALICHET	Guillaume
CD47	LODETTI	Hélène
CD64	VOIEMENT	Alain
CD79	FERCHAUD	Eric
CD86	OLLIVEAU	Manon
CD87	AUDOIN	

Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION NOR

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	Pesquet	Pascal
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert		
Instructeur	Rivière-Bosquet	Sylvie
Instructeur	Martin	Louis-marie
Instructeur	Goascoz	Gilbert
Instructeur	Collet	Stéphane
Instructeur	Saliou	Gérard
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	Pottier	Pascal
Instructeur	Rivière-Bosquet	Sylvie
Instructeur	Martin	Louis-marie
Instructeur	Goascoz	Gilbert
Instructeur	Collet	Stéphane
Instructeur	Saliou	Gérard
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	Le Mounier	Manon
Instructeur	Rivière-Bosquet	Sylvie
Instructeur	Martin	Louis-marie
Instructeur	Goascoz	Gilbert
Instructeur	Collet	Stéphane
Instructeur	Saliou	Gérard
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	Delauné David	Vanessa
Instructeur	Rivière-Bosquet	Sylvie
Instructeur	Martin	Louis-marie
Instructeur	Goascoz	Gilbert
Instructeur	Collet	Stéphane
Instructeur	Saliou	Gérard
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	Herment	Eric
Instructeur	Rivière-Bosquet	Sylvie
Instructeur	Martin	Louis-marie
Instructeur	Goascoz	Gilbert
Instructeur	Collet	Stéphane
Instructeur	Saliou	Gérard
Directeur Territorial	Viero	David
Directeur Technique Régional	Simon	Christophe

SOUS COMMISSION OCC

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Référent de la Ligue	AGOSTINI	Antoine
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	SANTOS-ROUSSEAU	David
Instructeur	DUBOURG	Marilyne
Instructeur	PY	Patrice
Instructeur	FAESCH	André
Instructeur	TRUC	Danielle
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	DESSAINT	Jean-Jacques
Instructeur	MEYSSELLE	Francis
Instructeur	FERRIER	Magali
Instructeur	CHICANNE	Patrick
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	AGOSTINI	Antoine
Instructeur	DESSAINT	Jean-Jacques
Instructeur	RODRIGUEZ	Eric
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	DESBOIS	Brigitte
Instructeur	PORTAL	Roselyne
Instructeur	LARROQUE	Florence
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	MARITON	Bruno
Instructeur	DESDOIT	Yves
Instructeur	CALVET	Jean
Directeur Technique	RODRIGUEZ	Eric
Directeur Technique Régional	CHICANNE	Patrick

Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION SUD

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	PRELLWITZ	Franck
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	NERIN	Cyrille
Instructeur	GERARD	Isabelle
Instructeur	FARINA	Francis
Instructeur	PRELLWITZ	Evelyne
Instructeur	CHEMIT	Pascal
Instructeur	ROLDAN	Jean Claude
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	FASANO	Laurent
Instructeur	PEREZ	Joelle
Instructeur	SAVINA	Pierre
Instructeur	JERONNE	Corinne
Instructeur	MESSANG	Nathalie
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	LOGERAIS	Frederic
Instructeur	PEIRONE	Barbara
Instructeur	KHELFA	Carine
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	CAUCHIE	Eugenie
Instructeur	JEAN-XAVIER	Lucie
Instructeur	JAUBERT	Nadine
Instructeur	BERGER	Amelie
Instructeur	VLASIC	Ludo
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	BOURY	Ludivine
Instructeur	PEYRONNE	Jacques
Instructeur	CARADONNA	Claudine
Instructeur	TROTOBAS	Caroline
Instructeur	CRESPIN	Yves
Directeur Territoriale	HEINRICH	Béatrice
Directeur Technique Régional	CHETAIL	Vincent

SOUS COMMISSION PDL

Qualité des membres	NOM	PRENOM
Elu de la Ligue	DUPONT	JEAN-MICHEL
Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport).		
Expert	FOURNIER	BERNARD
Instructeur	NICOLAS	PHILIPPE
Instructeur	FORT	ALBAN
Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	BAILLY	JEAN-PIERRE
Instructeur	NICOLAS	PHILIPPE
Instructeur	PINCON	BERNARD
Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)		
Expert	LEVALLOIS	ALINE
Instructeur CD 44	GOUGAUD	BENEDICTE
Instructeur CD 72	PIOU	BRUNO
Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)		
Expert	PASCO	SANDRINE
Instructeur CD 85	FORT	ALBAN
Instructeur CD 72	PIOU	BRUNO
Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »		
Expert	SURGET	CELINE
Instructeur CD 44	GOUGAUD	BENEDICTE
Instructeur CD 53	PINCON	BERNARD
Directeur Territorial	R'KIOUAK	MEHDI
Directeur Technique Régional	LIGONNIERE	ANTOINE

Les Référents PSF

Libellé subvention	Code subv.	Coordonnées Référent Opérationnel
FFBasket - France - Projet sportif fédéral	994	missionspsf@ffbb.com
FFBasket - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	995	py.chassard@aurabasketball.com
FFBasket - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	996	loic.beauvoir@bourgognefranchecomtebasketball.org
FFBasket - Bretagne - Projet sportif fédéral	997	mathilde.hemery@basketbretagne.org
FFBasket - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	998	mdreux@centrevaleloirebasketball.org
FFBasket - Grand Est - Projet sportif fédéral	999	d.coince@lrgeb.fr
FFBasket - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1000	directeurterritorial@hautsdefrancebasketball.org
FFBasket - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1001	srollee@basketidf.com
FFBasket - Normandie - Projet sportif fédéral	1002	dviero@normandiebasketball.fr
FFBasket - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1003	sbrunerie@naqbasket.fr
FFBasket - Occitanie - Projet sportif fédéral	1004	e.rodriquez@occitaniebasketball.org
FFBasket - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1005	mehdi.rkiouak@paysdelaloirebasketball.org
FFBasket – SUD Basket - Projet sportif fédéral	1006	directrice@pacabasketball.fr
FFBasket - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1007	missionspsf@ffbb.com
FFBasket - Martinique - Projet sportif fédéral	1008	missionspsf@ffbb.com
FFBasket - Guyane - Projet sportif fédéral	1009	missionspsf@ffbb.com
FFBasket - La Réunion - Projet sportif fédéral	1010	missionspsf@ffbb.com
FFBasket - Mayotte - Projet sportif fédéral	1011	missionspsf@ffbb.com

Les contacts

Les contacts de la mission PSF au niveau national sont :

- Matthieu SOUCHOIS, Directeur du Pole Clubs et Territoires, DTN Adjoint (01.53.94.25.29)
- Céline REFFET, chargée de mission PSF

- Une adresse générique pour toutes questions sur le PSF : missionspsf@ffbb.com

- Les **dossiers clubs** :
 - Contact à privilégier : La sous-commission régionale de votre ligue

- Les dossiers **Comités et Ligues** :
 - Contacter l'adresse générique missionspsf@ffbb.com sauf si
 - Votre question porte sur
 - Le projet de territoire : serviceterritoires@ffbb.com

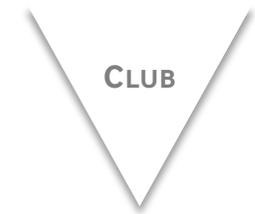
4. Dossier Clubs

Guide pratique

Dispositif n°1

Structurer le club

(formation, outils de gestion, innovation et Economie Sociale et Solidaire,...)



- **Structurer le club grâce à la présence et la formation de Joueuses ou Joueurs Intérêt Général**

Clubs dont l'équipe première évolue dans une division ouverte aux Joueuses et Joueurs d'Intérêt Général : seront exclusivement prises en compte les missions d'intérêt général réalisées par la Joueuse ou le Joueur d'Intérêt Général (JIG) respectant ce statut et son obligation de formation. Il conviendra de préciser, rappeler les missions exercées

- **La présence et à la formation de Jeunes Volontaires en Service Civique, SNU, Contrat Engagement Jeunes, etc**

- **La présence et la formation d'apprentis et la pérennisation d'emplois aidés et/ou l'embauche de nouveaux salariés**

Pourront être valorisées les actions visant à la pérennisation des emplois aidés présents dans le club et/ou à l'embauche de nouveaux salariés en CDI. Emplois aidés existant avec projet de pérennisation.

- **Structurer le club grâce à la présence et la formation de Techniciennes ou Techniciens**

Peuvent être mentionnées ici les actions de formation initiale ou continue des formations d'entraîneurs et toute initiative du club visant à améliorer la qualité de son encadrement technique et éducatif.

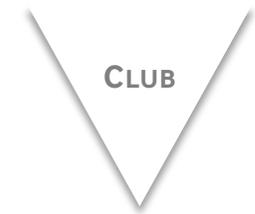
- **Structuration du club grâce à la présence et la formation d'Officielles ou Officiels**

Peuvent être mentionnées ici les actions de formation type sensibilisations aux règles, accompagnement vers la prise de responsabilité, organisation d'une école d'arbitrage en portant une attention particulière à ce que ces dernières soient labellisées Niveau 1 ou Niveau 2. Toute initiative de club visant à étoffer et promouvoir le contingent d'officiels.

Dispositif n°1

Structurer le club

(formation, outils de gestion, innovation et Economie Sociale et Solidaire,...)



- **Structuration du club grâce à la présence et la formation de Dirigeantes ou Dirigeants**

Pourront être valorisées les actions de formation initiales ou continues des dirigeant.e.s; qu'elles soient fédérales ou d'initiative locale (comités, ligues) et toute initiative du club visant à étoffer et promouvoir son contingent de dirigeant.e.s. Et en particulier les actions favorisant la présence et la formation de dirigeants en charge du volet social du club (ressources humaines, gestion des paies, etc..)

- **Structuration du club grâce à des outils de gestion ou d'innovation**

Peuvent être mentionnées ici les modes de fonctionnement modernisés du club permettant de fédérer les bénévoles et de simplifier le fonctionnement du club ainsi que toutes les innovations, notamment numériques ou digitales, liées à son organisation structurelle. Organisation de l'exploitation interne des informations transmises par FFBB, Ligue ou Comité via eFFBB.

- **Structuration du club grâce aux relations avec son environnement social et économique**

Peuvent être mentionnées ici les collaborations avec des structures issues de l'économie sociale et solidaire, ou des organismes sociaux, les partenariats innovants avec des acteurs économiques.

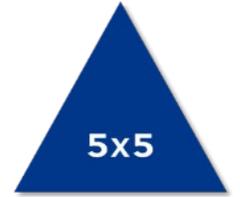
- **Un projet innovant**

Pour l'ensemble des actions de structuration favorisant l'accès du public féminin aux fonctions et responsabilités, celles-ci devront être mentionnées spécifiquement sur le dispositif n°5 : Société et Mixités

Dispositif n°2

Créer et développer l'offre de pratiques 5x5

proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 5x5 MiniBasket**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer l'accueil, la fidélisation et l'éducation par le sport des Mini Basketteurs (U11 et moins), qu'il s'agisse d'Ecole de Mini Basket non labellisée ou d'Ecole de Mini Basket Labellisées 1, 2 ou 3 étoiles. Les écoles labellisées seront priorisées sur les écoles non labellisées.

- **Offre de pratique 5x5 Compétitions**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratiques compétitives 5x5 à destination des licenciés. Les clubs disposant de labels délivrés par la fédération ou ses structures sont invités à les mentionner. Seront pris en compte :

- L'accueil et la formation des jeunes et adolescents (U2 à U18), qu'il s'agisse de club non labellisé ou des clubs disposant du Label Club Formateur 2 ou 3 étoiles. Les clubs labellisés seront priorisés sur les clubs non labellisés.
- Une offre de pratique compétitive à destination des adultes. Les pratiques compétitives entre club de tous niveaux, (Jeunes, Seniors, Vétérans)

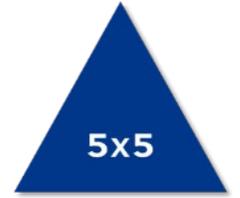
- **Offre de pratique 5x5 Loisirs**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Loisir 5x5 pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

Dispositif n°2

Créer et développer l'offre de pratiques 5x5

proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Offre de pratique 5x5 Entreprises**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Entreprise 5x5, dans le monde de l'entreprise, pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment dédiée à la pratique en milieu professionnel ne relèvent pas de ce dispositif.

- **Évènementiel Basket 5x5**

Peuvent être mentionnées ici les manifestations organisées dans un cadre officiel par la fédération ou ses structures déconcentrées, ligues régionales ou comités départementaux :

- Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 (Ex : finales nationales de championnats, plateaux de trophée ou de Coupe de France, tournois préparatoires équipes de France Jeunes)

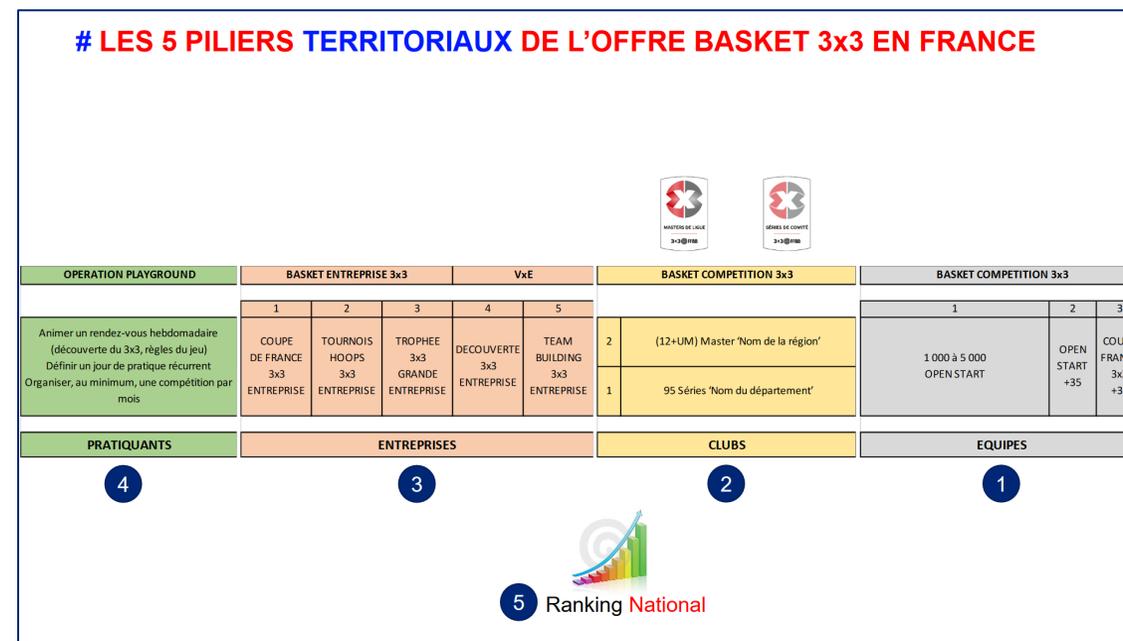
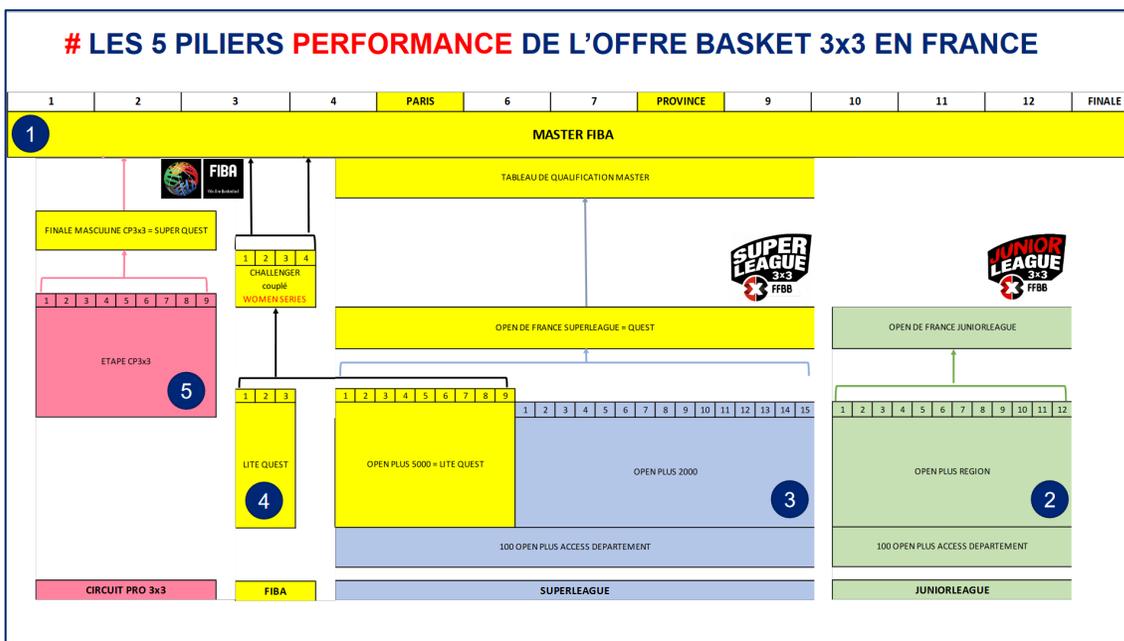
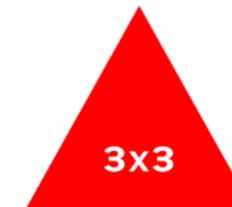
Ne seront pas pris en compte les tournois amicaux de clubs ou les tournois ne contribuant pas à une compétition officielle organisée par la Fédération et ses structures déconcentrées.

- **Innovation territoriale**

**Pour l'ensemble des offres de pratique 5x5,
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin**

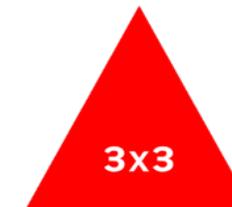
Dispositif 3

Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



Dispositif 3

Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 3x3 Compétitions**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique compétitive Basket 3x3 à destination des licenciés du club. Seront pris en compte les engagements d'équipes du club dans les compétitions officielles de club pour les catégories :

U13, U15, U18 Femmes

- U13, U15, U18 et Hommes
- Seniors Femmes et Seniors Hommes

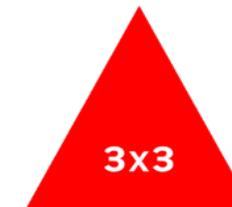
- **Offre de pratique 3x3 Loisirs**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Loisir 3x3 pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

Les clubs pourront valoriser les actions menées pour animer les espaces de pratiques de proximité (Play-Ground) tout au long de la saison.

Dispositif 3

Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 3x3 Entreprises**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Entreprise 3x3, dans le monde de l'entreprise, pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

- **Offre de pratique 3x3 Evènementielle (Super League et Junior League)**

Peuvent être mentionnées ici toutes les organisations de tournois homologués par la Fédération dans le cadre de la SuperLeague ou de la Junior League. Seront pris en compte :

- Les Opens Starts
- Les Opens Plus
- Les Opens Plus Access

- Innovation territoriale

**Pour l'ensemble des offres de pratique 3x3,
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin**

Dispositif n°4 :

Créer et développer l'offre de pratiques VxE

proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)



Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket Santé**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basket Santé » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte prioritairement :

- Action Basket Santé bénéficiant du Label Découverte
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Résolutions ou Confort
- Action Basket Santé dans les clubs reconnus « Structures fédérales »

- **Offre de pratique VxE Basketonik**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basketonik » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte prioritairement :

- Action Basketonik bénéficiant du Label (Niveau 1 ou 2)

Dispositif n°4 :

Créer et développer l'offre de pratiques VxE

proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)



Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket Inclusif**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basket Inclusif » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte uniquement les actions labellisées.

- **Offre de pratique VxE Micro Basket**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Micro » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte uniquement les actions labellisées. Découverte micro (-7 journées) ou action labellisé « MicroBasket »

- **Offre de pratique VxE Partenariats Educatifs**

Peuvent également être mentionnées ici toutes les actions relevant des partenariats éducatifs qu'il s'agisse de partenariat pour la pratique du basket en temps scolaire ou hors temps scolaire. Seront pris en compte :

- Clubs Centre Ressource Technique pour les Opérations Basket à l'École,
- Club proposant des activités périscolaire Opération Basket Animation
- Clubs partenaires d'Opération Basket au Collège, Opération Basket au Lycée,
- Clubs partenaires de l'Opération Basket à l'Université ou de Centre Université Basket (CUB).

Dispositif n°4 :

Créer et développer l'offre de pratiques VxE

proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)



Type d'actions éligibles

- **Offre de pratiques VxE en milieu carcéral**
 - Action mise en œuvre en milieu carcéral ou autres lieux de privation de liberté de manière ponctuelle (féminisation)
 - Action mise en œuvre en milieu carcéral ou autres lieux de privation de liberté (cycle 2 mois) – Féminisation
- **Offre de pratiques VxE Centre Génération Basket**
 - La mise en place de Centre Génération Basket dont la convention est encore en vigueur à la date du dépôt du dossier
- **Offre de pratiques VxE e-Sport**
 - Action mise en œuvre pour la promotion du e-Sport et l'intégration régulière d'un club
- **Innovation territoriale**

**Pour l'ensemble des offres de pratique VxE,
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin**

Dispositif n°5

Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

▪ Un basket sans violence

- La prévention et la lutte contre les toutes les violences (sexuelles, bizutages...) et accompagner les victimes. (ex: Colosse aux pieds d'Argile)
- La prévention et la lutte contre les toutes les violences (cyber-harcèlements, physiques, psychologiques...) et accompagner les victimes.

▪ Un basket Respectueux

- La prévention et la lutte contre les stéréotypes et toutes les formes de discriminations notamment le sexisme, le racisme et LGBTphobie.
- Déclinaison de la campagne "Une différence ou un différend" Actions visant le fair-play et le supporterisme dans les tribunes.
- Déclinaison de la campagne "parents Fair-Play" et/ou « Un supporter ou Insupportable ? »

▪ Un basket Laïque

- La transmission des valeurs de la République et du respect du principe de laïcité Un Basket Mixte

▪ Les actions favorisant la féminisation de la pratique (joueuses / officielles / éducatrices)

- Les actions favorisant la féminisation de la gouvernance du club
- Valorisation de femmes pour leur parcours (ex: Femmes sur tous les terrains)
- Représentation féminine dans des instances sportives territoriales et/ou nationales

Dispositif n°5

Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

▪ Un basket performant socialement

- L'accès à la pratique et à la vie en club aux personnes éloignées pour raison de santé, de handicap, de précarité sociale ou financière
- Actions visant à encourager l'insertion des jeunes dans l'emploi grâce au sport

▪ Un basket Responsable

- Dans son quotidien, les actions visant à diminuer notre empreinte carbone, sensibiliser à l'utilisation de produits le plus naturel possible et/ou issue de l'agriculture biologique, utiliser du matériel réutilisable et conçu si possible avec des matières non polluantes, promouvoir le lien entre l'écoresponsabilité et le sport
- Dans l'événementiel du club, les actions visant à diminuer notre empreinte carbone, sensibiliser à l'utilisation de produits le plus naturel possible et/ou issue de l'agriculture biologique, utiliser du matériel réutilisable et conçu si possible avec des matières non polluantes, promouvoir le lien entre l'écoresponsabilité et le sport

▪ Un basket sain

- Les actions mises en œuvre pour protéger les pratiquants des différentes addictions telles que le tabagisme, l'addiction aux drogues, l'alcoolisme, l'addiction aux jeux vidéo ou à la pratique excessive du sport Les actions de prévention contre le dopage et les paris sportifs.
- Les actions visant à garantir un équilibre alimentaire, et le respect des plages de repos.

▪ Actions Transverses

- Participation à des réseaux "société et mixités", citoyens...(forum, commissions...)
- Participation à une structuration et/ou valorisation de la démarche (type label citoyen)

▪ Innovation Territoriale

5. Dossier Ligues et Comités

Guide pratique

Les dispositifs

Liges et Comités

Les liges et les comités pourront déposer leur demande sur les dispositifs n°6 à 14. Les dispositifs sont présentés ci-après; les actions inclus dans les dispositifs seront aussi fonction des compétences des structures. Le tableau des compétences des LR et CD est rappelé dans le dossier eFFBB « PSF ».

- **Dispositif n°6**

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)

- **Dispositif n°7**

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

- **Dispositif n°8**

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

- **Dispositif n°9**

Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)

- **Dispositif n°10**

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"

- **Dispositif n°11**

Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale

- **Dispositif n°12**

Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés

- **Dispositif n°13**

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)

- **Dispositif n°14**

Accompagner le plan infra (stratégie régionale, terrains de proximités, terrains mobile 3x3)

Dispositif n°6

Développer, par le réseau des Comités et Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)

La Fédération a maintenu la proximité de sa filière de formation en conservant un pôle par secteur pour que chaque territoire, y compris le plus rural, puisse avoir aussi accès au haut-niveau, avec une proximité du domicile dans une tranche d'âge jeune.

Dans ce cadre, malgré la fusion des régions, ces territoires conservent deux, voire trois pôles à gérer. Ces ligues plurisectorielles, essentiellement en métropole, sont un facteur de réussite important, malgré le coût financier impactant leurs 2 ou 3 secteurs.

Sont concernées les régions et secteurs suivants :

- AUVERGNE-RHONE-ALPES (3 secteurs : Alpes, Auvergne et Lyonnais),
- BOURGOGNE-FRANCHECOMTE (2 secteurs : Bourgogne et Franche Comté),
- OCCITANIE (2 secteurs : Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées),
- SUD (2 secteurs : Provence et Côte d'Azur),
- HAUTS DE FRANCE (2 secteurs : Picardie, Nord-Pas de Calais),
- NORMANDIE (2 secteurs : Haute et Basse Normandie),
- GRAND-EST (3 secteurs : Alsace, Lorraine, Champagne Ardennes),
- NOUVELLE AQUITAINE (3 secteurs : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes).

Dispositif n°6

Développer, par le réseau des Comités et Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)

- **Programme d'actions prévues au PPF - Sélections féminines**
 - Pour les Comités Départementaux ou Territoriaux :
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueuses des catégories U12 et U13. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF (CIC, TIC). Les actions complémentaires à l'initiative des Comités en direction des U13, U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF.
 - Pour les Ligues Régionales :
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueuses des catégories U13, U14 et U15. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF (CIS, CIL, CIZ, TIS, TIL, TIZ). Les actions complémentaires à l'initiative des Ligues en direction des U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF
- **Pôle(s) Espoirs Féminins au sein des ligues plurisectorielles.**
 - Pour les Ligues Régionales uniquement :
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions liées au fonctionnement du ou des Pôle(s) Espoirs placés sous la responsabilité de la Ligue Régionale

Dispositif n°6

Développer, par le réseau des Comités et Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)

- **Programme d'actions prévues au PPF - Sélections masculines**
 - Pour les Comités Départementaux ou Territoriaux :
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueurs des catégories U12 et U13. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF. Les actions complémentaires à l'initiative des Comités en direction des U13, U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF.
 - Pour les Ligues Régionales :
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueuses des catégories U13, U14 et U15. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF (CIS, CIL, CIZ, TIS, TIL, TIZ). Les actions complémentaires à l'initiative des Ligues en direction des U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF
- **Pôle(s) Espoirs Masculins au sein des ligues plurisectorielles.**
 - **Pour les Ligues Régionales uniquement :**
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions liées au fonctionnement du ou des Pôle(s) Espoirs placés sous la responsabilité de la Ligue Régionale

Dispositif n°6

Développer, par le réseau des Comités et Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)

- **Programme Bleu Avenir**

Les ligues et comités pourront préciser les actions de détection et d'accompagnement des hyper potentiel dans le cadre du programme Bleu Avenir. Ces actions devront être détaillées et faire l'objet de la présentation d'un programme de travail, l'encadrement technique mobilisé, et les moyens associés.

- **Ligue de développement**

Les ligues pourront inscrire les actions relevant de la ligue de développement.

- **Contribution au réseau technique dans le cadre du PPF**

- **Équipe Technique Régionale**

Afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessous, les Comités Départementaux ou Territoriaux devront contribuer activement au bon fonctionnement de l'Équipe Technique Régionale avec par exemple la participation aux réunions ou les mises à disposition de CTF.

Pour les Ligues Régionales peuvent être mentionnées ici les actions de structuration et d'animation de l'Équipe Technique Régionale et du réseau technique.

- **Équipe Technique Nationale**

De même afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessous, les Comités Départementaux ou Territoriaux et Ligues Régionales devront contribuer activement au bon fonctionnement de l'Équipe Technique Nationale, avec par exemple la participation aux réunions ou les mises à disposition de CTF

Dispositif n°7

Développer, par les Comités et les Liges, l'offre de pratique 5x5
(Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Basket Compétition**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à développer les championnats de clubs (nouvelles offres, simplification de l'accès, formats innovants...). Une attention plus particulière sera portée au développement de l'offre compétitive en direction des catégories de jeunes. Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

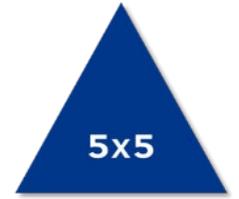
- **Basket Loisir**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une pratique Basket Loisir pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.



Dispositif n°7

Développer, par les Comités et les Liges, l'offre de pratique 5x5
(Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Basket Entreprise**

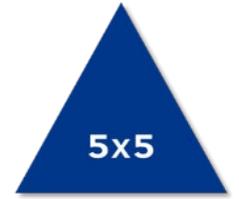
- Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une compétitive Basket Entreprise pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.

Les Comités et les Liges bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Liges bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »

Dispositif n°7

Développer, par les Comités et les Liges, l'offre de pratique 5x5
(Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Coordination des événements fédéraux**

Afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessus, les Comités Départementaux ou les Liges Régionales devront mobiliser, encourager, voire soutenir les clubs de leur ressort territorial pour répondre aux appels à candidatures de la Fédération qu'il s'agisse de la pratique compétitive 5x5.

- **Organisation des événements fédéraux**

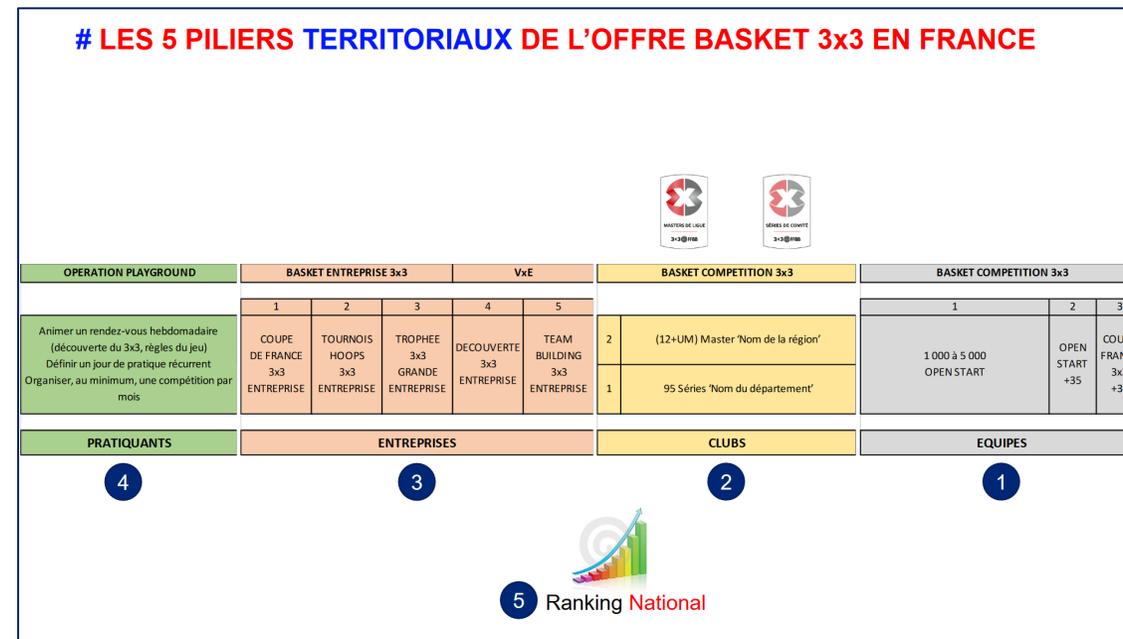
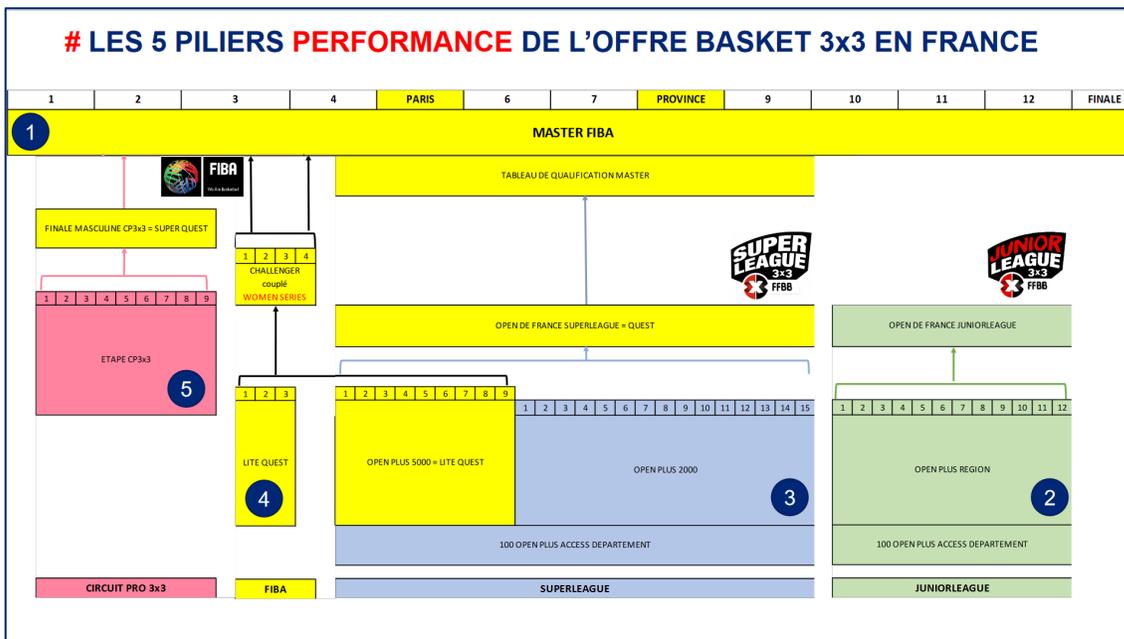
Peuvent être mentionnées ici les manifestations organisées dans un cadre officiel par la Fédération ou ses structures déconcentrées

- Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 FEDERAL
- Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 HAUT-NIVEAU ou INTERNATIONAL

Ne seront pas pris en compte les tournois amicaux de clubs non homologués.

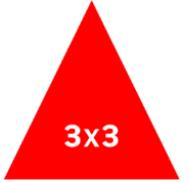
Dispositif n°8

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3
(Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



Dispositif n°8

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Basket Compétition**

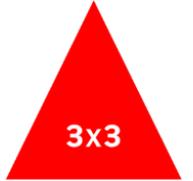
Peuvent être mentionnées ici les actions visant à développer les championnats de clubs (nouvelles offres, simplification de l'accès, formats innovants...) et plus particulièrement de développement des championnats de clubs en 3x3. Une attention plus particulière sera portée au développement de l'offre compétitive en direction des catégories de jeunes. Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici. Pourront être valorisés les Open Start.

- **Basket Loisir**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une pratique Basket Loisir pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

Dispositif n°8

Développer, par les Comités et les Liges, l'offre de pratique 3x3
(Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Basket Entreprise**

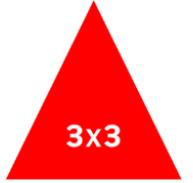
Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une compétitive Basket Entreprise pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.

Les Comités et les Liges bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Liges bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »

Dispositif n°8

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)



- **Coordination des évènements fédéraux**

Afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessus, les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales devront mobiliser, encourager, voire soutenir les clubs de leur ressort territorial pour répondre aux appels à candidatures de la Fédération qu'il s'agisse de la pratique compétitive 3x3.

- **Organisation des évènements fédéraux 3x3**

Peuvent être mentionnés ici les tournois organisés dans le cadre de la Superleague ou Juniorleague 3x3 qui font l'objet d'un appel à candidature par la fédération. A ce titre seront uniquement pris en compte :

- Organisation de l'Open de France
- Organisation d'un Open Plus
- Organisation d'un Open Plus Access

Dispositif n°9

Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, Micro Basket, Basketinclusif,...)



- **Offre de pratiques non compétitives VxE**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par les Comités et Ligues visant à soutenir les clubs qui proposent ou ouvrent une offre de pratiques non compétitives entrant dans l'une des actions fédérales (Basket Santé, Basketonik, Micro Basket, Basketinclusif,...)

. Seront pris en compte prioritairement :

- Action Basket Santé bénéficiant du Label Découverte
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Résolution
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Confort
- Action Basket Santé dans les clubs reconnus « Structures fédérales »

Peuvent également être mentionnées ici toutes les initiatives relevant du Basket Inclusif en cours de déploiement par la fédération, notamment les initiatives liées à la promotion de cette nouvelle pratique auprès des clubs.

Peuvent également être mentionnées toutes les initiatives relevant du Basketonik et du Micro Basket en cours de déploiement par la fédération, notamment les initiatives liées à la promotion de cette nouvelle pratique auprès des clubs, des établissements et des entreprises.

Dispositif n°9

Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, Micro Basket, Basketinclusif,...)



Peuvent également être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par les Comités et Ligues visant à soutenir les clubs souhaitant développer les partenariats éducatifs qu'il s'agisse de partenariat pour la pratique du basket en temps scolaire ou hors temps scolaire. Seront pris en compte :

- Clubs Centre Ressource Technique pour les Opérations Basket à l'École,
- Clubs proposant des activités périscolaires,
- Clubs partenaires d'Opération Basket au Collège, Basket au Lycée,
- Clubs partenaires de l'Opération Basket à l'Université ou de Centre Université Basket (CUB)
- Centre Génération Basket(CGB).

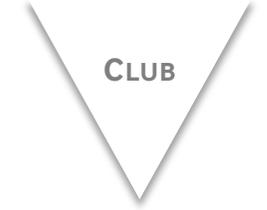
Seront pas pris en compte toutes les formes de pratiques Basket Pénitentiaire.

Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.

Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »

Dispositif n°10

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »



▪ Un Basket sans violence

- La prévention et la lutte contre les toutes les violences (sexuelles, bizutages...) et accompagner les victimes. (ex: Colosse aux pieds d'Argile)
- La prévention et la lutte contre les toutes les violences (cyber-harcèlements, physiques, psychologiques...) et accompagner les victimes.

▪ Un Basket respectueux

- La prévention et la lutte contre les stéréotypes et toutes les formes de discriminations notamment le sexisme, le racisme et LGBTphobie. Déclinaison de la campagne "Une différence ou un différend"
- Actions visant le fair-play et le supporterisme dans les tribunes. Déclinaison de la campagne "parents Fair-Play" et/ou « Un supporter ou Insupportable ? »

▪ Un Basket laïque

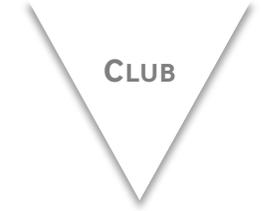
- La transmission des valeurs de la République et du respect du principe de laïcité
- Action pédagogique autour du Contrat d'Engagement Républicain

▪ Un Basket mixte

- Les actions favorisant la féminisation de la pratique (joueuses / officielles / éducatrices)
- Les actions favorisant la féminisation de la gouvernance de leur structures (dirigeante 2024)
- Valorisation de femmes pour leur parcours (ex: Femmes sur tous les terrains)
- Représentation féminine dans des instances sportives territoriales et/ou nationales

Dispositif n°10

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »



▪ Un Basket performant socialement

- L'accès à la pratique et à la vie en club aux personnes éloignées pour raison de santé, de handicap, de précarité sociale ou financière (migrants?)
- Actions visant à encourager l'insertion des jeunes dans l'emploi grâce au sport
- Actions d'animation des terrains extérieurs en vue de favoriser les mixités

▪ Un Basket responsable

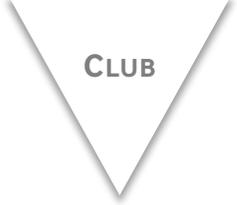
- Les actions visant à diminuer notre empreinte carbone, sensibiliser à l'utilisation de produits le plus naturel possible et/ou issue de l'agriculture biologique, utiliser
- Optimisation de l'empreinte CO2 dans l'élaboration des compétitions (ex Optimouv)

▪ Un basket sain

- Les actions mises en œuvre pour protéger les pratiquants des différentes addictions telles que le tabagisme, l'addiction aux drogues, l'alcoolisme, l'addiction aux jeux vidéo ou à la pratique excessive du sport
- Les actions de prévention contre le dopage et les paris sportifs.
- Les actions visant à garantir un équilibre alimentaire, et le respect des plages de repos.

Dispositif n°10

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »



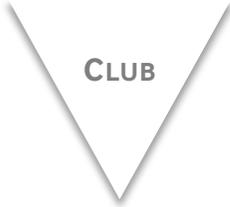
CLUB

- Actions Transverses

- Participation à des réseaux "société et mixités", citoyens...(forum, commissions...)
- Participation à une structuration et/ou valorisation de la démarche (type label citoyen)
- Initiatives locales: actions non citées ci-dessus

Dispositif n°11

Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale



CLUB

Pour les Ligues Régionales

La formation

Peuvent être mentionnées ici les actions de formation fédérale, organisées par la Ligue. A ce titre seront uniquement pris en compte :

- La contribution à la formation des dirigeants (ex. organisation des Automnales, printanières)
- La contribution à la formation des officiels
- La contribution à la formation des techniciens
- La contribution à la formation des JIG

Peut également être mentionné le fonctionnement d'un Institut Régional de Formation (IRFBB) adapté au territoire régional. Une attention particulière sera portée sur les actions favorisant la féminisation de l'encadrement, notamment les fonctions de techniciens et d'officiels.

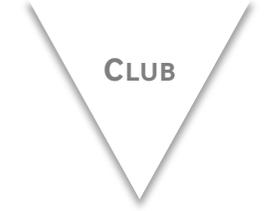
L'ensemble des actions ci-dessus mentionnées devront respecter le cadre défini par l'Institut National de Formation.

L'emploi

Les ligues régionales pourront mentionner les actions ou initiatives menées pour suivre et développer l'emploi sur le territoire. Pourront être valorisées les actions de suivi des cohortes de stagiaires, les études sur l'emploi dans les clubs, les accompagnements sur l'emploi,....

Dispositif n°11

Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale



Pour les Comités Départementaux ou Territoriaux

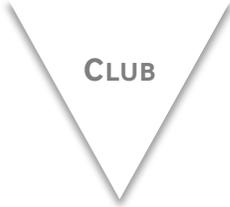
Peuvent être mentionnées ici les actions de formation fédérale, sous le contrôle de la Ligue. A ce titre seront uniquement pris en compte :

- La contribution à la formation des dirigeants, déléguée par la ligue, selon son programme
- La contribution à la formation des officiels, déléguée par la ligue, selon son programme
- La contribution à la formation des techniciens, déléguée par la ligue, selon son programme

Ne seront pas prises en compte les actions hors programme officiel défini par l'Institut Régional de Formation.

Dispositif n°12

Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés



CLUB

- **Création de clubs**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à augmenter le nombre de clubs présents et régulièrement affiliés sur le territoire de la structure et l'accompagnement des clubs nouvellement créés. Une attention plus particulière sera portée à la création de nouveaux clubs délivrant des licences et favorisant l'accès aux pratiques 3x3 ou aux pratiques VxE.

- **Extension de pratiques**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à encourager et soutenir les clubs dans leurs efforts de diversification des formes de pratiques. Pourront donc être valorisées ici les initiatives des Comités et des Ligues ayant pour but d'accompagner les clubs dans l'ouverture de nouvelles formes de pratiques (Clubs 5x5 ouvrant des créneaux de pratique 3x3, Clubs 5x5 proposant des activités VxE...).

- **Accompagnement des collaborations entre clubs sur un territoire**

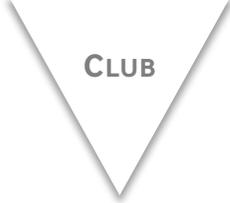
Peuvent être mentionnées ici les actions d'accompagnement par structures visant à créer ou maintenir une pratique sportive par l'intermédiaire de collaborations entre clubs (CTC, union, ...). Le soutien devra être accordé à des collaborations ayant vocation prioritairement à garantir une implantation territoriale.

Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.

Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »

Dispositif n°13

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)



CLUB

▪ Territoires ruraux

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à maintenir ou accroître la pratique sur des territoires ruraux ou montagneux (ZRR et bassins de vie isolés). Seront notamment prises en compte les actions mises en place visant à réduire les effets de l'isolement géographique ou des problématiques de mobilités induites par de l'éloignement, des ruptures scolaires (passage de l'école au collège plus éloigné, du collège au lycée ...). Une attention particulière sera portée à toutes les idées innovantes visant à maintenir une implantation ou l'ouverture de nouvelles offres (VxE ou 3x3) dans des territoires isolés.

▪ Territoires urbains, notamment métropolitain

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à adapter l'accueil et l'offre de pratiques aux spécificités des territoires urbains et des métropoles. Seront notamment prises en compte les actions visant à accueillir les pratiquant.e.s issu.e.s de quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville (QPV). Une attention particulière sera portée à toutes les idées innovantes visant à s'adapter aux modes de consommations et de pratiques plus ludiques ou visant à occuper de nouveaux espaces de pratiques (terrains extérieurs notamment).

▪ Territoires mixtes

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à favoriser le lien entre les territoires ruraux et les territoires mixtes ou métropolitains pour maintenir une implantation équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du département ou de la région.

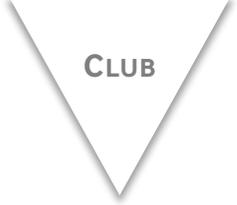
Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.

Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »

Dispositif n°14

Accompagner le plan infra

(stratégie régionale, terrains de proximités, terrains mobile 3x3)



CLUB

- Nouvelles implantations

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à accompagner les structures venant à l'appui des collectivités territoriales pour l'implantation de nouveaux équipements pouvant relever du dispositif « Plan Infra » porté par la FFBB.

- Terrains déjà implantés

Peuvent être mentionnées ici les actions visant accompagner l'ouverture et favoriser l'utilisation d'équipements construits dans le cadre du « Plan Infra » ou « 5000 équipements » notamment les actions visant à promouvoir toutes les offres de pratiques fédérales (5x, 3x3, VxE) sur des équipements nouvellement construits.

- Terrains mobiles

Peuvent être mentionnées ici les actions liées à l'utilisation de terrains mobiles acquis par les structures et ceux fournis par la FFBB dans le cadre du Retour au Jeu. Les opérations menées au moyen des structures gonflables peuvent également être mentionnées sur cette fiche.

Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.

Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »

6. La professionnalisation

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. One prominent curve starts near the top center and arcs towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first.

La stratégie nationale

Chaque fédération a transmis au 1^{er} décembre 2021 « les éléments synthétiques de leur stratégie nationale ».

Conformément au nouvel article L. 131-15-2 du Code du Sport, « Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, et dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé des sports, élaborent une stratégie nationale visant à promouvoir les principes du contrat d'engagement républicain (...) ».

Concernant plus particulièrement les domaines de la formation et de l'emploi, l'axe 5 indique :

- Soutien à la professionnalisation des associations et développement d'emplois de qualité pour démultiplier l'impact sociétal du sport,
- Formation des éducateurs sportifs, des arbitres et juges ainsi que des dirigeants visant à garantir la qualité et la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Soutien à la professionnalisation des associations et développement d'emplois de qualité pour démultiplier l'impact sociétal du sport

A. Institutionnel :

- Les statuts de la FFBB stipulent que l'objet de la FFBB est « *d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du basket-ball et favoriser l'accès à la professionnalisation* »
- La FFBB a une stratégie de formation précise pour son encadrement technique, officiel et dirigeants.
- Statut du Technicien :
 - o Amélioration de l'encadrement ;
 - o Pousse à la professionnalisation des acteurs.

Projet de quantification et qualification de l'emploi dans le basket / suivi de cohortes

Réflexion globale sur les besoins en compétences des acteurs, leur formation initiale et continue en conséquence.

→ But : s'adapter aux besoins réels après l'étude

B. Le joueur d'intérêt général (JIG) :

- Dénomination créée par la FFBB :
 - o Concerne les divisions PNF, NF3, NF2, NF1, PNM, NM3, NM2 ;
 - o Signature d'un CDD spécifique dit contrat JIG ;
 - o Suivi d'une formation JIG mise en place par la Fédération en collaboration avec ses clubs sur les territoires ;
 - o Suivi et contrôle du contrat par la FFBB grâce à un carnet de bord : aide aux entretiens professionnels et suivi de leurs parcours pro ;

Tendre vers un meilleur suivi des JIG, associé à la participation à leur poursuite de carrière-reconversion après ce CDD.

Soutien à la professionnalisation des associations et développement d'emplois de qualité pour démultiplier l'impact sociétal du sport

C. Le service civique :

- Le service civique : développement favorisé par la Fédération dans ses territoires ; pour ses structures et ses clubs ou groupements de clubs.
- Des missions en pleine adéquation avec la politique fédérale (développement du 3x3, du Vivre Ensemble) et les besoins en animation des équipements sportifs de proximité (en relation avec le plan gouvernemental « 5000 terrains »)

D. Le SNU :

- Le Service National Universel : développement favorisé par la Fédération dans ses territoires ;

Formation des éducateurs sportifs, des arbitres et juges ainsi que des dirigeants visant à garantir la qualité et la sécurité de la pratique et des pratiquants

A. Institutionnel :

- La FFBB est un organisme de formation et un CFA, tous les deux ayant obtenu fin 2021 leur certification selon le référentiel qualité des OF, Qualiopi.
 - Les statuts de la FFBB stipulent que l'objet de la FFBB est « *d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du basket-ball et favoriser l'accès à la professionnalisation* »
 - Obligation de qualification minimale pour être entraîneur et entraîneur adjoint dans les divisions évoluant en Championnat de France seniors et jeunes

 - Statut du technicien et Commission du haut niveau des techniciens :
 - Formation initiale et continue ;
 - De nombreux diplômes (DE JEPS, DEFB, DES JEPS, BP JEPS, CQP, etc.) et 3 brevets fédéraux (BF) enfants, jeunes, adultes.
- Tendre vers la parité dans les staffs des équipes nationales et mixité dans l'encadrement
- 

Formation des éducateurs sportifs, des arbitres et juges ainsi que des dirigeants visant à garantir la qualité et la sécurité de la pratique et des pratiquants

B. Pour les bénévoles :

- Formations et informations en présentiel ou en libre accès à distance ;
- Formation des dirigeants (surtout en distanciel) ;
- Formations en présentiel (au niveau national et régional) ;
- Offre de formations e-learning via l'INFBB ;
- Offres territoriales : proximité avec les clubs ;
- Certificat de gestion associative (CFGGA)

Mettre en place un rendez-vous de l'engagement pour les bénévoles de manière annuelle

Mettre en avant le travail des bénévoles afin de les valoriser et de les fidéliser

Opération 40 000 nouveaux dirigeants

C. Pour les arbitres :

- École d'arbitrage de différents niveaux – formations e-learning ;
- Formations, stages, recyclages ;
- Obligation de qualification minimale en fonction du niveau de jeu.

Continuer de proposer des formations de qualité pour les arbitres

→ Objectif : avoir des arbitres compétitifs en France puis sur la scène internationale

La stratégie professionnalisation

Cette stratégie s'adresse aux différentes composantes du réseau fédéral.

Le réseau fédéral comprend la fédération, les ligues régionales et les comités départementaux (ou territoriaux), auquel il convient de rajouter l'ensemble des clubs affiliés.

L'objectif est de préparer l'intégralité du réseau à l'après 2024, par sa modernisation et la transformation des clubs, qui le souhaitent, vers le Club 3.0.

Notre objectif est double :

- Faire évoluer nos clubs qui le souhaitent en :
 - Proposant des pratiques accessibles au plus grand nombre :
 - Des pratiques compétitives (5x5 et 3x3), de l'international au local ;
 - Des pratiques non compétitives (VxE), essentiellement sur le plan local.
 - Ouvrant l'affiliation à de nouvelles associations sportives pour faciliter le développement des nouvelles pratiques.
- Finaliser nos offres de pratiques compétitives (5x5 et 3x3) et non compétitives (VxE) pour aller chercher un nouveau public.

Sans aucune obligation, le Club affilié propose tout ou partie de ces offres de pratiques à ses licencié(e)s. C'est le principe du Club 3.0.



La stratégie professionnalisation (suite)

▪ LES PRATIQUES FEDERALES COMPETITIVES (5x5 & 3x3)

-
- Distinguons :
 - La vraie compétition, normée, régulée et pour laquelle les contraintes sont justifiées parce qu'elle attribue un titre de champion, le Basket Compétition ;
 - La compétition plus de loisir, ciblant un plus grand public (loisir), le Basket Loisir, et le monde de l'entreprise ou d'établissements publics, le Basket Entreprise ; les deux sont plus souples, plus permissives, parce qu'elles n'attribuent pas de titre de champion ;
 - Même démarche avec le 3x3 (Basket Loisir 3x3 et Basket Entreprise 3x3)
- Les offres de pratiques compétitives **5x5** sont les suivantes :
 - Basket Compétition, la vraie compétition : championnats et coupes, seniors, vétérans et jeunes, féminines et masculines ;
 - Basket Loisir, une compétition loisir, ciblant un plus grand public senior et vétéran, qui peut être mixte, par exemple sous forme d'un trophée (trophée Basket Loisir de l'Essonne) ;
 - Basket Entreprise, une compétition ciblant le monde de l'entreprise et d'établissements publics ou parapublics, un public senior et vétéran, éventuellement mixte, par exemple sous forme de trophée (trophée Basket Entreprise de l'Aube).
- De la même manière, les offres de pratiques compétitives **3x3** sont les suivantes :
 - Basket Compétition 3x3, la vraie compétition : championnats de clubs, Open Start, Junior League, Super League, seniors et jeunes, féminines et masculines ;
 - Basket Loisir 3x3, une compétition loisir, ciblant un plus grand public senior et vétéran, qui peut être mixte, par exemple sous forme d'un trophée (trophée Basket Loisir 3x3 de l'Essonne) ;
 - Basket Entreprise 3x3, une compétition ciblant le monde de l'entreprise et d'établissements publics ou parapublics, un public senior et vétéran, éventuellement mixte, par exemple sous forme de trophée (trophée Basket Entreprise 3x3 de l'Aube).
-

La stratégie professionnalisation (suite)

LES PRATIQUES FEDERALES NON COMPETITIVES (VxE)

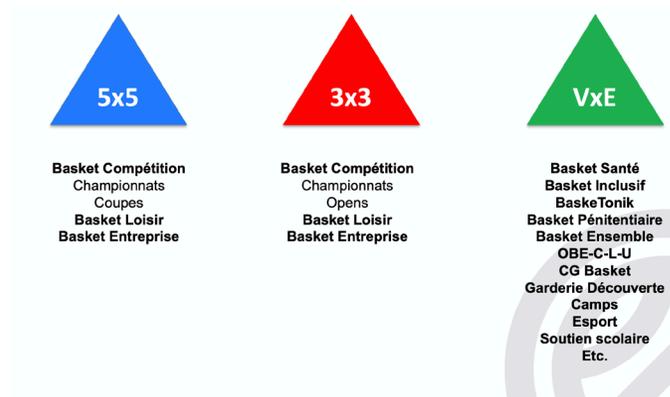
Les offres de pratiques non compétitives sont regroupées sous le chapeau global du **Vivre Ensemble** (VxE).

Certaines pratiques sont proposées par les clubs et d'autres directement par les ligues ou comités.

Ces trois pratiques (Basket Santé, Basket Inclusif et BaskeTonik) font l'objet d'un travail de recherche et développement de la part de la fédération, d'une formation spécifique des encadrants ; il est proposé aux clubs affiliés un pack leur permettant de proposer ces trois pratiques à un public, au sein ou hors de leurs clubs (ex. EHPAD).

Les autres pratiques permettent aux clubs un mieux vivre de leur public.

Les clubs pourront s'appuyer sur leurs Joueur(se)s d'Intérêt Général quand ils en ont sous contrat.



La stratégie professionnalisation (suite)

Les besoins en encadrement professionnel des clubs et des structures décentralisées de la FFBB (LR et CD/CT) doivent être en lien avec cette politique fédérale et viser au développement des pratiques compétitives et/ou non compétitives, notamment celles concernant le 3x3, le VxE.

Il convient d'y ajouter :

- Pour les ligues régionales et les comités départementaux/territoriaux, les emplois liés à la mise en place du Projet de Performance Fédéral (PPF) et tout ce qui concerne l'encadrement technique et/ou la formation des cadres et des officiels ;
- Pour les ligues régionales, les emplois visant au développement pédagogique des Instituts Régionaux de Formation (IRFBB) qui sont (à l'exception d'un à ce jour) tous certifiés selon le référentiel qualité Qualiopi ;
- Pour les clubs ou les regroupements de clubs, ainsi que les structures de la FFBB, tous les emplois faisant partie des différentes fonctions support (administration, communication...) et ceux qui concernent l'animation des nouveaux lieux de pratique (en lien avec le plan infra de la FFBB et le plan « 5000 équipements sportifs de proximité »).

Les critères

- Emettre un avis en opportunité base sur:
 - La structure a présenté un projet associatif sur la période 2021-2024:
 - Oui (1) – Non (0)
 - Le plan de financement de l'emploi est réaliste
 - Oui (1) – Non (0)
 - La structure présente des axes de pérennisation de l'emploi
 - Oui (1) – Non (0)
 - L'emploi est en lien avec les politiques fédérales:
 - Non : 0
 - Polyvalent 5x5/3x3/VxE : 2
 - 5x5 : 1
 - 3x3 : 3
 - VxE : 3
 - L'animation d'un espace de pratique de proximité : 4
 - La structure est professionnalisée. L'emploi vise une fonction de coordination ou de direction.
 - Oui : 1 – Non (0)
- **Nature de l'avis :**
 - 0 point : Avis négatif
 - 1-3 points : Avis réservé
 - 4-5 : avis favorable
 - 6-7 points : Ce projet de création est prioritaire.

6. L'accompagnement des territoires UM

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right side of the frame.

L'accompagnement des territoires UM

La FFBB a mis en place depuis plusieurs années une politique d'accompagnement personnalisée des territoires Ultra-marins.

Cet accompagnement repose sur l'existence d'une cellule d'écoute et d'accompagnement de chacun des structures (ligues, comité territorial, clubs) par la FFBB :

- Une écoute et partage des politiques sportives au sein d'une Commission Fédérale Outre-Mer et Corse
- Des temps d'échanges institués dans l'année en amont de l'Assemblée Générale (octobre) et lors des finales à 6 (juin)
- Des échanges réguliers via des visioconférences sur l'évolution de leur projet sportif
- L'adaptation, chaque fois que cela est nécessaire, des dispositifs aux spécificités UM (CTC UM, Label club formateur UM)
- Des missions d'experts.

Par ailleurs, la FFBB soutient financièrement les ligues régionales UM via des dispositifs spécifiques et complémentaires des crédits PSF.

Pour la gestion du PSF, les ligues Ultra-marines sont associées à la définition des dispositifs pour les clubs UM et des structures déconcentrées. En 2022, il n'a pas été reçu de demandes d'adaptation.

Les dossiers des clubs UM et des Ligues Régionales sont étudiés par un même groupe d'évaluateur afin de pouvoir prendre en compte toute la dimension territoriale.



7. Stratégie Equipements

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is a simple curve, while the other is a more complex shape that resembles a stylized letter 'A' or a large bracket.

Le label et le fonds INFRA

Au travers de son Plan INFRA 2024, la FFBB a pour ambition de décliner territorialement son Projet Sportif Fédéral en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire en soutenant la création et la réhabilitation d'espaces de pratique « oubliés » ou « abandonnés » en accès libre ou contrôlé par la mise en œuvre d'un Label INFRA FFBB valorisant la qualité de l'équipement adapté aux nouvelles pratiques du Basket. Le Label INFRA FFBB déclenchera éventuellement un soutien fédéral à travers un fonds dédié et tout autre financement public valorisant des solutions préconisées par la FFBB.

Les critères cumulatifs du Label INFRA FFBB :

- Projet déposé par un club affilié à la FFBB ou une collectivité territoriale en lien avec un club support existant affilié à la FFBB.
- Projet concernant un ou plusieurs équipements extérieurs dédiés à la pratique du Basketball (5x5 ou 3x3), couverts ou non, en accès contrôlé ou en accès libre, en rénovation ou création, en zone QPV, ZRR ou sur toute autre zone proche d'équipements couverts habituellement utilisés par un club affilié.



Labellisation

- Le label FFBB INFRA valorise la qualité de l'équipement adapté aux nouvelles pratiques du basket (3x3 et VxK). Il incite les collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage, à choisir des solutions préconisées par la FFBB. Il récompense les efforts des porteurs de projets, publics ou privés, de rénovation ou de construction de terrains de basket, dotant ainsi les clubs d'un atout supplémentaire pour de nouveaux joueurs.



Financement

- Le label FFBB INFRA déclenche éventuellement une participation financière de la FFBB à travers son fonds fédéral INFRA 2024 et tout autre financement que la FFBB aura obtenu, via des conventions signées avec des partenaires publics ou privés.
- La FFBB adapte ses actions aux spécificités de chaque territoire en métropole ou en outre-mer sur des territoires urbains (métropoles, QPV) mais également sur des territoires ruraux (ZRR)



Développement

- Le Plan INFRA 2024 est co-construit avec les collectivités territoriales, afin que de nouveaux pratiquants trouvent en accès libre (tout public) ou contrôlé (clubs, comités ou ligues) des espaces dédiés, neufs ou rénovés, un lieu de pratique du basket sous toutes ses formes.

Répondre aux attentes des pratiquants et l'évolution de la pratique

La société, nos attentes, nos modes de consommation, les technologies évoluent et le milieu du sport n'y échappe pas. C'est pourquoi la FFBB a décidé d'agir en s'adaptant à ces évolutions et en encourageant la digitalisation.

L'émergence de nouvelles salles, publiques ou privées, est le fruit de l'évolution des modes de consommation du sport, qui tendent vers plus de souplesse, moins de contraintes et dans des intervalles de temps toujours plus limités.

Une enquête, menée par la FFBB, a mis en exergue l'évolution de la demande de nos licenciés : près des 2/3 d'entre eux pratiquent le basket en dehors de leur club. Si le 3x3 est très apprécié par les licenciés, il reste en revanche relativement peu connu : 45% ignorent qu'il est devenu une discipline olympique et 42% ignorent l'existence de tournois 3x3. De plus, l'offre est encore faible sur le territoire : seulement 6% des clubs proposent la pratique du 3x3 aujourd'hui, notamment en raison du manque de créneaux nécessaires (62%) et du manque d'encadrants (42%). L'analyse de cette enquête a conduit la FFBB à mettre en place le plan stratégique FFBB 2024, une nouvelle offre de services et une ambition : le basket pour tous, proche de tous et à la portée de chacun et chacune.

Les espaces de pratiques recommandés

N°	Type d'équipement	Surface nécessaire	Dimension (terrain + dégagements)	Usages
1	Terrain Basket 3x3 simple	252 m ²	14m x 18m	3x3 / VxE en accès libre ou contrôlé
2	Terrain Basket 3x3 design	252 m ²	14m x 18m	3x3 / VxE en accès libre ou contrôlé
3	Terrain Basket 5x5 simple (2 terrains de Basket 3x3 face à face)	608m ²	32m x 19m	5x5 / 3x3 / VxE en accès libre ou contrôlé
4	Terrain Basket 5x5 design (2 terrains de Basket 3x3 face à face)	608m ²	32m x 19m	5x5 / 3x3 / VxE en accès libre ou contrôlé
5	Plateau sportif couvert et éclairé Terrain de Basket 3x3	437m ²	19m x 23m	3x3 / VxE en accès libre ou contrôlé
6	Plateau sportif couvert et éclairé Terrain de Basket 5x5 (2 terrains de Basket 3x3 face à face)	828m ²	36m x 23m	5x5 / 3x3 / VxE en accès libre ou contrôlé
7	Terrain de Basket 3x3 mobile	304 m ²	16m x 19m	3x3 / VxE Évènements/Tournée/Festival/Tournois...
8	Salle éco-Basket	De 621 à 1 056m ²	De 36m x27m à 44m x 24m	5x5 / 3x3 / VxE en accès contrôlé
9	Gymnase autonome connecté	De 621 à 1 056m ²	De 36m x27m à 44m x 24m	5x5 / 3x3 / VxE en accès contrôlé

Coûts Estimatifs

N°	Type d'équipement	Surface	Cout HT/m2	Cout total approximatif	Options
1	Terrain Basket 3x3 simple	252 m2	150 €/m ²	40 K € HT	But connecté (port USB)/Boite à ballon/Accès contrôlé et connecté...
2	Terrain Basket 3x3 design	252 m2	150 €/m ²	40 K € HT + 15k€ HT (design)	But connecté (port USB)/Boite à ballon/Accès contrôlé et connecté...
3	Terrain Basket 5x5 simple (2 terrains de Basket 3x3 face à face)	608m2	130 €/m ²	80 K € HT	But connecté (port USB)/Boite à ballon/Accès contrôlé et connecté...
4	Terrain Basket 5x5 design (2 terrains de Basket 3x3 face à face)	608m2	130 €/m ²	80 K € HT + 30 K€ HT (design)	But connecté (port USB)/Boite à ballon/Accès contrôlé et connecté...
5	Plateau sportif couvert et éclairé Terrain de Basket 3x3	437m2	360 €/m ²	157 K € HT (hors éclairage)	But connecté (port USB)/Boite à ballon/Accès contrôlé et connecté...
6	Plateau sportif couvert et éclairé Terrain de Basket 5x5 (2 terrains de Basket 3x3 face à face)	828m2	290 €/m ²	240 K € HT (hors éclairage)	But connecté (port USB)/Boite à ballon/Accès contrôlé et connecté...
7	Terrain de Basket 3x3 mobile	304m2	66 €/m ²	20 K € HT	But remorque
8	Salle éco-Basket	De 621 à 1 056m2	825 €/m ²	825 K € HT	Chauffage 16°C
9	Gymnase autonome connecté	De 621 à 1 056m2	entre 2400 et 1700 €/m ²	entre 1,2 et 1,7 M€ HT	

L'animation

COMMENT FAIRE VIVRE LES TERRAINS ?

- Transférer au quotidien des valeurs et des références citoyennes en créant de l'animation à travers la pratique du BASKET
- Avoir une approche globale de l'activité en adaptant les pratiques à l'environnement et aux pratiquants locaux, éventuellement dans le cadre d'un label, marque de qualité et gage de compétences, délivré par la FFBB
- Concevoir un programme sportif d'éducation, d'épanouissement et d'intégration sociale (plan d'animation) permettant à tous de pratiquer le basket le plus souvent possible
- Apporter de l'expertise sans défier l'existant permettant de faire cohabiter pratique fédérée et la pratique libre
- Organiser et programmer des créneaux club
- Disposer de partenariats locaux d'animation afin d'intégrer les centres de jeunesse et de loisir et les associations de proximité à utiliser l'outil basket comme support pour d'autres politiques (insertion, jeunesse, « culture urbaine », art, musique...)

L'animation

VALORISER LE LIEU ET LES PRATIQUANTS

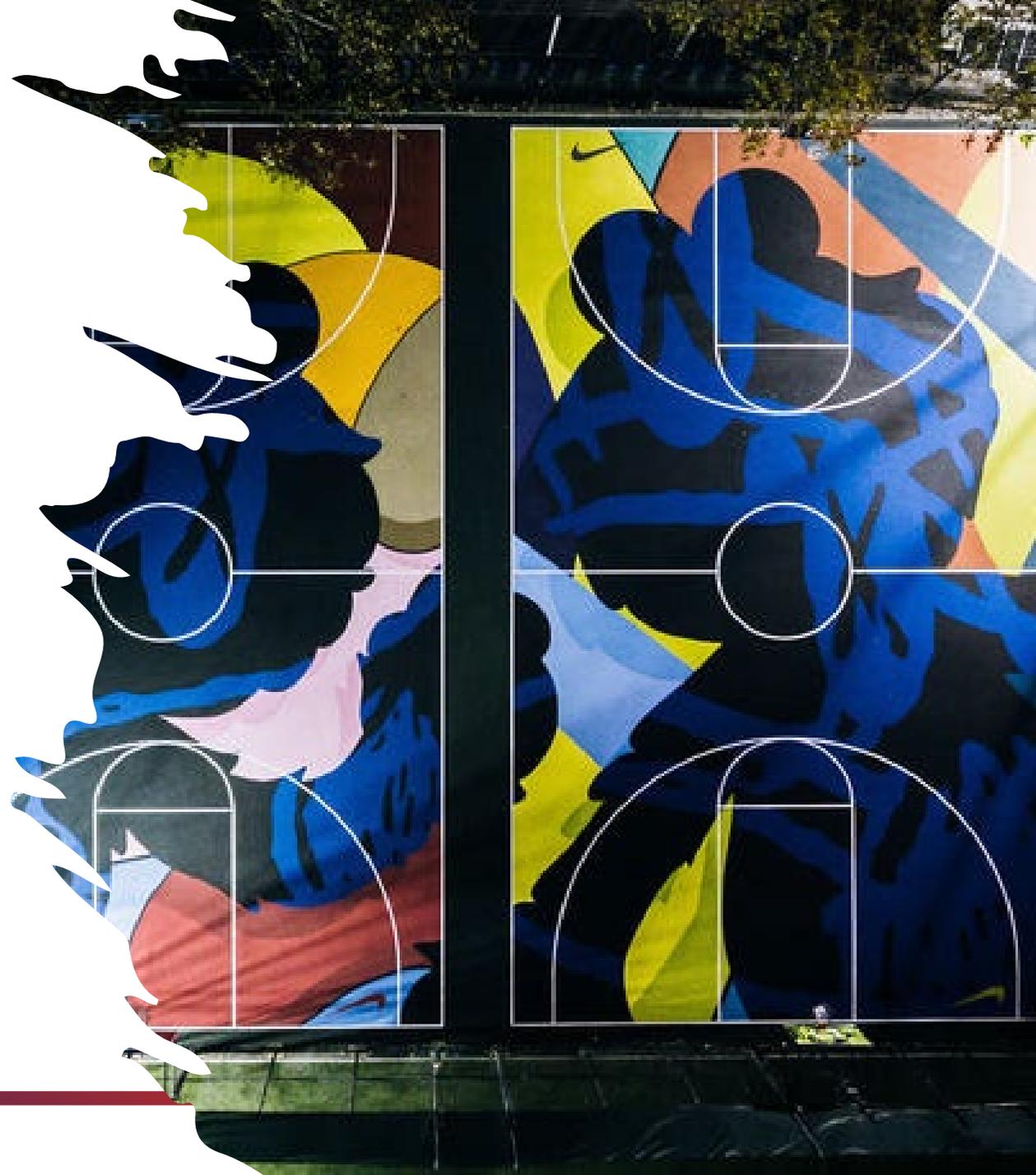
- Valoriser, donner de la vie au terrain et fidéliser les pratiques à travers les réseaux sociaux
- Rendre les pratiquants autonomes et responsables en leur permettant de s'impliquer dans la création et la réalisation de projets autour du basket
- Faire de ces terrains des lieux de vie et d'expression de la culture urbaine
- Accueillir des évènements : compétitions 3x3, Défis "Jeunesse (Challenge Benjamin U13 ; Panier d'Or ; Basket d'Or), activités VxE (Basketonik, Basket Santé...) en privilégiant la pratique pour tous (Exemple : Centre Génération Basket)
- Mettre en avant les grandes causes nationales (Téléthon, Sportez vous bien, Santé vous sport, Octobre Rose...)

LES PARTENAIRES DU CLUB POUR ANIMER LES TERRAINS

- Ressources internes du club, éventuellement dans le cadre de projet de Performance Sociale
 - Bénévoles et Salariés du club (BPJEPS, DE, filière STAPS, INFBB) : entraîneurs, animateurs tous éducateurs
 - JIG : Joueur Intérêt Général et ses missions
 - Service civique (en formation donc nécessite un accompagnement)
 - Ressources externe au club
 - Structure fédérale
 - Groupement d'employeur
 - Collectivités locales (ETAPS, animateurs ou médiateurs...)
- 

ANIMATION PLAYGROUND

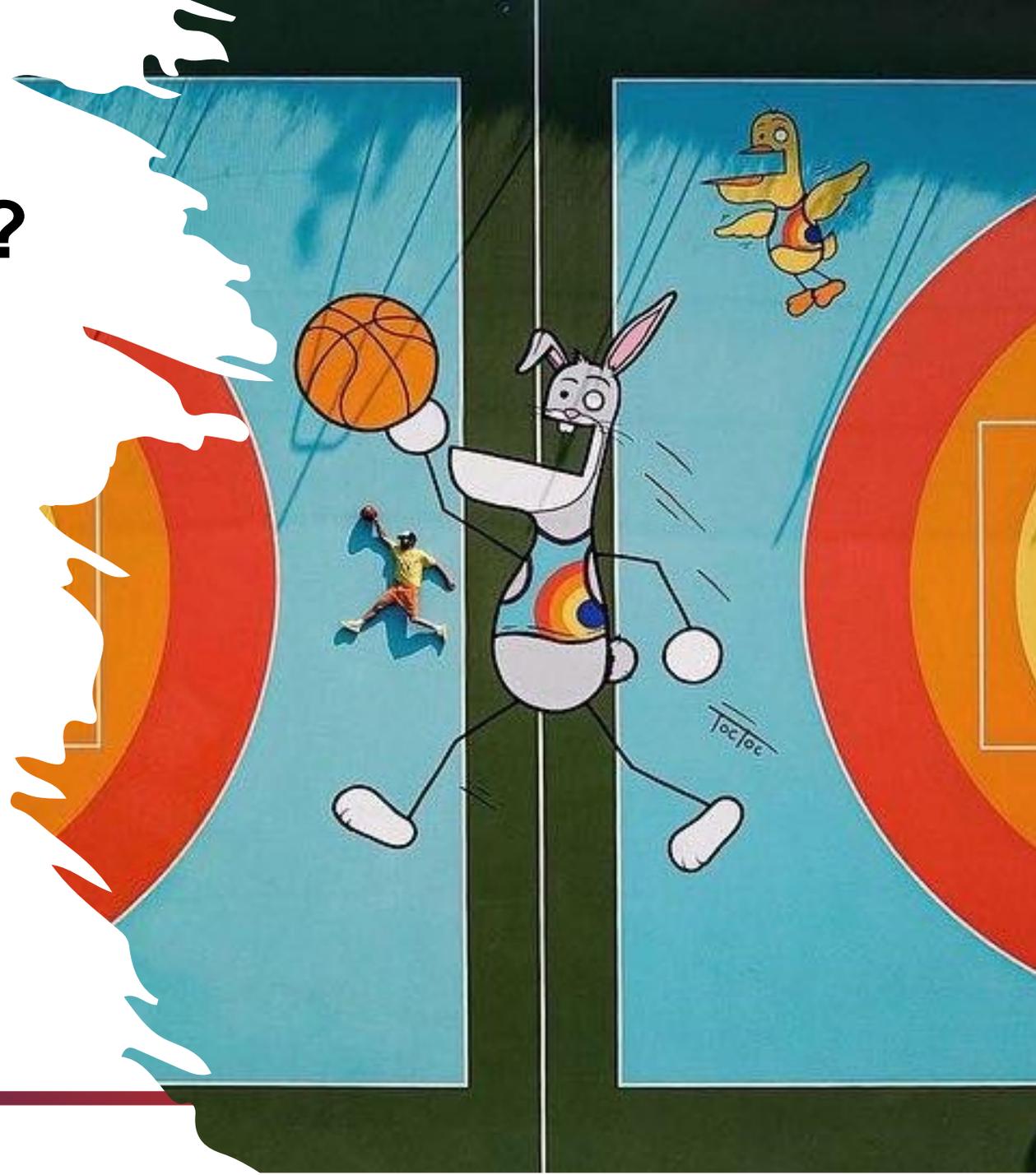
- **Créer une dynamique Basket** au travers des équipements sportifs de proximité en respectant harmonieusement l'environnement et ses pratiquants
- **Transformer les terrains en lieux de vie et de partage** en proposant un plan d'animation tout au long de l'année
- **Adapter les pratiques** à son propre environnement
- **Adapter les formes de jeu** aux pratiquants locaux
- Dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, forte densité et diversité de population, **optimiser l'utilisation et le partage des équipements**
- Dans les Zones de Revitalisation Rurale, peu dotées en équipements sportifs ; **trouver du liant entre pratiquants potentiels malgré les problématiques d'accessibilité**
- **Créer du lien** entre les différents terrains de basket « à proximité »



POURQUOI FAIRE VIVRE LES TERRAINS ?

LES RAISONS

- **Animer de façon pérenne** les terrains extérieurs de Basket-Ball
- **Ajouter de nouveaux temps de pratique** pour les licenciés
- **Développer la pratique du 3x3** et sa communauté
- **Répondre à une nouvelle demande** des pratiquants, en quête d'activités ludiques sans contraintes fortes
- **Attirer de nouveaux pratiquants** et les convertir en licenciés
- **Favoriser l'intégration** de nouveaux publics
- **Offrir de l'autonomie** et des responsabilités par la prise d'initiative
- **Renvoyer une image de dynamique et de qualité** aux collectivités et à vos partenaires
- **Trouver de nouvelles ressources** humaines et financières



COMMENT FAIRE VIVRE LES TERRAINS ?

LES ETAPES

- **Aller vers les pratiquants** (non licenciés) pour mieux connaître leur état d'esprit et leur mode de pratique
- **Concevoir un programme sportif d'éducation**, d'épanouissement et d'intégration sociale (plan d'animation)
- **Adapter les pratiques et les formes de jeu** à son environnement
- **Se rapprocher** des différents centres d'accueil et de jeunesse, **créer du lien** avec ces lieux de rassemblement et **disposer de relais** sur le terrain
- **Rechercher des partenariats** locaux d'animation et **associer l'outil basket** comme support pour d'autres politiques (insertion, jeunesse, « culture urbaine », art, musique...)
- **Programmer et organiser des créneaux club** (entraînements, stages, tournois, défis...)
- **Mettre en place des manifestations** et des organisations qui permettent à tous de pratiquer le basket
- **Trouver le juste équilibre entre la pratique fédérée et la pratique libre**



COMMENT FAIRE VIVRE LES TERRAINS ?

LES TÂCHES

- **Recenser tous les besoins** humains et matériels...
- **Intégrer les créneaux et les rencontres** dans le calendrier de l'année
- **Avoir une approche globale** du basketball
- **Intégrer les publics déjà utilisateurs** des Playgrounds
- Transférer au quotidien **des valeurs et des références citoyennes**
- **Utiliser les terrains** pendant les vacances scolaires et périodes périscolaires...
- Permettre aux pratiquants de **s'impliquer dans la création et la réalisation de projet** autour du basket
- **Valoriser et fidéliser** les acteurs à travers les pratiques



COMMENT FAIRE VIVRE LES TERRAINS ?

LES PRATIQUES

Basket 3x3

Basket 5x5

Basket VxE

Basket Santé

BaskeTonik

Basket Inclusif

CGB

Programmes citoyens

DIFFÉRENTES PRATIQUES POUR DIFFÉRENTS PUBLICS



Notre accompagnement

Expertise technique

La FFBB dispose d'une Commission Fédérale Equipements composée de 10 membres répartis sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre d'une demande de « Label INFRA », la CFE évaluera l'aspect technique du projet. Tous nos comités départementaux disposent également d'une compétence « équipements » à travers leur Commission Départementale Equipements. Par un état des lieux, elles sont à même d'évaluer certains projets d'équipements puis d'en valider le classement fédéral (processus d'homologation pour officialiser la pratique) une fois le projet terminé. Enfin, un expert technique permanent est à votre disposition à la FFBB pour vous aider et vous accompagner dans la démarche de projet sur tous les aspects techniques et financiers : infra@ffbb.com

Accompagnement pour les collectivités

Afin de définir au mieux sa stratégie de développement du Plan Infra 2024, la Fédération a mis en place une commission Fédérale "Collectivités Locales & Infra" composée de représentants de la Fédération et de Collectivités.

Recherche de co-financements

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans le financement de leur projet d'investissement, la Fédération peut les aider à identifier les co-financeurs potentiels en fonction des spécificités du projet.

La Fédération met à la disposition des Maitres d'Ouvrages, une liste des financeurs potentiels sur la page dédiée au Plan INFRA : <http://www.ffbb.com/ffbb/ffbb-2024/le-plan-infra>

Notre accompagnement

Partage d'expériences (Book FFBB)

Afin de partager les expériences et les réalisations des territoires accompagnés par la Fédération, celle-ci met à la disposition des porteurs de projet, un "Book FFBB" qui répertorie les plus belles initiatives.

Le rôle des réseaux de collectivités

Afin de promouvoir au mieux le Plan INFRA 2024 de la Fédération, celle-ci a fait le choix d'un rapprochement fort avec les Collectivités Territoriales et leurs réseaux (AMF, France Urbaine, ANDES, ANDIISS...)

Avec l'aide de leurs relais territoriaux (ADMF, Référents départementaux de l'ANDES, ANDIISS régionales...) et de nos structures territoriales (Clubs, Comités et Liges), des temps d'échanges peuvent permettre de porter des projets globaux en lien avec la déclinaison de notre Projet Sportif Fédéral sur les territoires (Projets de Développement Territoriaux).

Les réseaux sur lesquels s'appuie la Fédération permettent le déploiement du Plan INFRA FFBB.

Certains terrains de proximité, parce qu'ils sont en accès contrôlé, peuvent faire appel à des acteurs locaux pour exploiter, en partie, ces espaces. Cela permet une gestion contrôlée sur certains temps dédiés afin notamment de favoriser la mixité sur ces espaces.

Dans le cadre du budget participatif, une partie de l'enveloppe financière dédiée pourrait être dédiée au soutien à un acteur local en ce sens.

6. Evaluation

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right side of the frame.

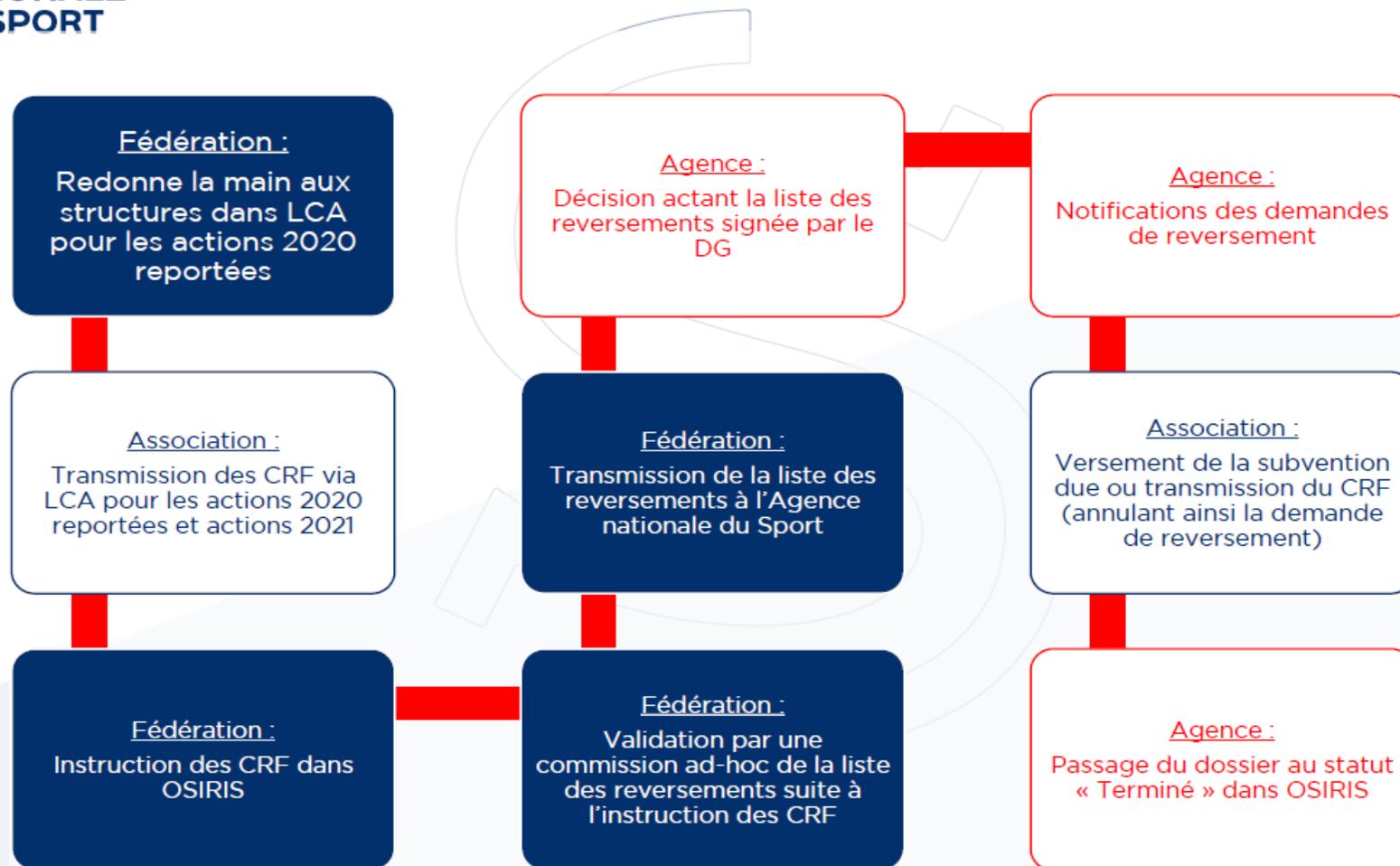
Le cadre général

- Lorsque la subvention est utilisée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne **un compte rendu financier (CRF)**.
- Ce document doit **prouver que les dépenses** effectuées sont **conformes à l'objet de la subvention**. Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire qui s'étend du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour lequel la subvention a été attribuée.
- En revanche, quelle que soit la **nouvelle demande déposée** par une association, il est une **obligation que de remettre le CRF avant le dépôt** ou du moins la décision d'attribution d'une nouvelle demande, de sorte que l'autorité administrative qui a accordé la subvention, puisse s'assurer de la conformité des dépenses effectuées au regard de l'objet de la subvention.
- Enfin, **le CRF est une obligation** si la subvention a été accordée **pour un projet**.
- Le **CRF** doit être déposé directement dans Le Compte Asso
- Le CRF est composé de 3 parties :
 - Partie 1 : "Bilan qualitatif de l'action réalisée"
 - Partie 2 : "Tableau de synthèse"
 - Partie 3 : "Données chiffrées : annexe"
- Si l'association a reçu une subvention pour plusieurs actions ou projets, elle doit compléter **un compte-rendu pour chaque action financée** (et non un compte-rendu pour l'ensemble des actions).
- Les CRF complétés doivent être **signés par un représentant légal** de l'association qui atteste ainsi que les informations indiquées sont exactes.
- Si l'association a fait **évoluer son action prévisionnelle**, elle doit **impérativement l'expliquer dans le compte-rendu**.
- En revanche, **si l'action n'a pas pu se réaliser** ou qu'elle a pris beaucoup de retard, **l'association doit en informer la fédération** sans attendre la transmission du CRF (à missionspsf@ffbb.com).

L'utilité du CRF

- Afin d'avoir un compte rendu aussi complet et précis que possible dans les informations qui sont renseignées, il revient aux fédérations sportives de **formaliser les consignes** qu'elles souhaitent voir appliquées par les associations.
- C'est grâce à ce document, que chaque fédération pourra constater que :
 - l'action financée a bien été réalisée
 - la subvention a été utilisée conformément à son objet
- Si l'association a fait **évoluer son action prévisionnelle**, elle doit **impérativement l'expliquer dans le compte-rendu**.
- En revanche, **si l'action n'a pas pu se réaliser** ou qu'elle a pris beaucoup de retard, **l'association doit en informer la fédération** sans attendre la transmission du CRF.

CIRCUIT DE L'ÉVALUATION EN 2022





EVALUATION 2022

Janv -
Juin 2022

- Redonner la main aux bénéficiaires, pour compléter les CRF 2020 dont l'action a été reportée
- Réception des CRF PSF 2021 (exclusivement dans l'outil)

Juin- Oct
2022

- Instruction des CRF PSF 2021
- Harmonisation et validation de l'évaluation à l'occasion d'une commission

31 Oct
2022

- Echéance de retour des propositions des fédérations sur la liste des reversements et des montants associés ;

Nov - Dec
2022

- Décision de l'Agence relative aux reversements
- Envoi des courriers de demande reversement par l'Agence

Janv
2023

- Mise en place du recouvrement par l'agence comptable pour reversement



CRF

ACTION TERMINEE

- 1 / Complétude du CRF comme indiqué dans le guide
- 2 / Intégrer les pièces justificatives comme indiqué dans le guide
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *

ACTION EN COURS

- 1 / Saisir dans le CRF que le projet n'a pas été réalisé
- 2 / Transmettre le [compte rendu intermédiaire](#) scanné dans l'onglet documents complémentaires
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *
- 4/ Transmettre le CERFA final au service instructeur via LCA avant le **30/06/22**

ACTION NON REALISEE

- 1 / Saisir dans le CRF que le projet n'a pas été réalisé
- 2 / Pas de pièce justificative à transmettre
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *

ACTION REPORTEE

- 1 / Saisir dans le CRF que le projet souhaite être reporté
- 2 / Pas de pièce justificative à transmettre
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *
- 4/ Transmettre le CERFA final au service instructeur via LCA avant le **30/06/23**

*La transmission de l'évaluation du dossier subventionné en N-1 se fait de manière concomitante au dépôt de la demande de subvention de l'année N.

7. Le Compte Asso

- Les liens
- Être rapidement opérationnel dans le Compte Asso

Les liens

- Tous les documents afférents seront regroupés sur eFFBB, dans un Espace Projet dédié.
- Des tutoriels vidéo sur l'utilisation du Compte Asso sont également disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> ou https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg&t=2s
- **Le Compte Asso** : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- Numéro de SIREN : <https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche>
- Ne pas hésiter au sein d'un document écrit à utiliser la combinaison « CTRL F » pour rapidement trouver une information.



**B. Être
rapidement
opérationnel dans
Le compte Asso**

QUELLES PIÈCES PRÉPARER AVANT DE COMMENCER ?

Pour toutes les demandes, munissez-vous au préalable de votre :

- numéro **SIRET**
- numéro **RNA**
- **un exemplaire des statuts** déposés ou approuvés de l'association
- **la liste des dirigeants (personnes chargées de l'administration de l'association)** régulièrement déclarée
- le plus récent **rapport d'activité** approuvé
- le dernier **budget prévisionnel annuel** approuvé
- les **comptes annuels approuvés** du dernier exercice clos
- le **compte de résultat, le bilan annuel financier** du dernier exercice clos
- **un relevé d'identité bancaire** au nom de l'association
- **le projet associatif** de l'année pour laquelle la demande est faite
- si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le **pouvoir** donné par ce dernier
- le **rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions.

FAITES BIEN ATTENTION !

- **Créez un seul compte par association**
- **Les sections ne doivent pas créer leur propre compte**

Un courriel contenant un lien de validation de votre compte sera envoyé sur la boîte de messagerie. Il est impératif de valider votre compte dans les 24H avant de débiter la demande de subvention (attention aux indésirables ou spams) Utilisez **une boîte mail générique** afin que toutes les personnes susceptibles d'entreprendre les démarches de demande de subvention puissent y avoir accès.

<https://lecompteasso.frm.associations.gouv.fr>



LE COMPTE ASSO

Pour les demandes de subvention, **Le Compte Asso** permet aux associations de déposer une demande de subvention entièrement simplifiée.

Important : avant d'utiliser Le Compte Asso, nous vous conseillons :

- **d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome, Firefox ou Safari, ce qui nécessite peut-être d'effectuer une mise à jour de votre navigateur**

Les demandeurs doivent faire un dossier global avec les différentes fiches et non un dossier par fiche.



QUEL NAVIGATEUR POUR SE RENDRE SUR LE COMPTE ASSO



Attention au navigateur :
seuls Firefox ,Safari et Chrome sont supportés par Compte Asso.



LE COMPTE ASSO

Le Compte Asso permet de simplifier la saisie et le dépôt des demandes de subvention.

Le Compte Asso permet aussi aux dirigeants d'une association de prendre connaissance des informations dont l'administration dispose au sujet de son association, essentiellement les données figurant dans [le Répertoire National des Associations \(RNA\)](#) et [le répertoire Sirene](#), qu'il n'aura plus besoin de déclarer une nouvelle fois.

Le schéma ci-dessous illustre les étapes de l'utilisation du compte association pour effectuer une demande de subvention.



LE COMPTE ASSO

1 – CREATION ET VALIDATION DU
COMPTE



AJOUT DE VOTRE ASSOCIATION AU
SEIN DU COMPTE



2 – VERIFICATION ET COMPLETION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE VOTRE
ASSOCIATION ET DE SES ETABLISSEMENTS



3 – SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION



4 – SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION



COMMENT FAIRE SI JE NE RETROUVE PLUS MON NUMERO DE SIREN

<https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche>



Fournisseur officiel d'information sur chacun des 28 millions d'établissements dont 11 millions actifs.
Un service de l'Insee.

[Diffusion open data](#) | [Documentation](#) | [Aide](#)

> Accueil > Diffusion open data > Rechercher une entreprise

Rechercher une entreprise

Retrouvez toutes les entreprises et leurs établissements. La base Sirene® est actualisée tous les jours, elle regroupe 28 millions d'établissements en activité ou non.

Vous pouvez également obtenir les entreprises et les établissements fermés.
Tous les éléments d'identification sont affichés.

Quelles sont les démarches pour immatriculer une entreprise ou une association au répertoire Sirene ? Comment modifier sa situation (adresse, activité) ? Comment déclarer une cessation d'activité ? Rendez-vous ↗ sur Insee.fr.

Entreprise - Établissement

Saisir un Siren (9 chiffres) ou un Siret (14 chiffres)

Saisir une raison sociale (personne morale) ou [nom et/ou prénom] (personne physique) ?

Adresse

Saisir un numéro, un type ou un libellé de voie ?

Saisir un nom de commune ou un code postal ?

Exclure de la recherche les établissements fermés

Rechercher

POUR GAGNER REELEMENT DU TEMPS DANS VOS DEMARCHES

Pour gagner du temps téléchargez vos documents* et renseignements avant de commencer à remplir des demandes. Ils sont alors rentrés « une bonne fois pour toutes » et viennent s'incrémenter automatiquement sur chaque fiche. Attention une déconnection est prévue toutes les 30 minutes (même si on est actif en ligne !) Il faut donc vraiment enregistrer systématiquement.

*La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce

Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip



PENSEZ A ENREGISTRER CHACUNE DE VOS ETAPES !

Le compte Asso

7/services/demande-subvention?step=0

Demander une subvention

Charges fixes de fonctionnement Intitulé [À regarder plus tard](#) [Partager](#)

Frais financiers Intitulé

Autres Intitulé

Total des charges 0 Total des produits 0

Excédent prévisionnel (bénéfice) 0 Insuffisance prévisionnelle (déficit) 0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0	87 - Contributions volontaires en nature 0
Secours en nature <input type="text" value="0"/>	Bénévolat <input type="text" value="0"/>
Mise à disposition gratuite de biens et prestations <input type="text" value="0"/>	Prestations en nature <input type="text" value="0"/>
Prestations <input type="text" value="0"/>	Dons en nature <input type="text" value="0"/>
Personnel bénévole <input type="text" value="0"/>	
Total 0	Total 0

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet.

ENREGISTRER

[← PRÉCÉDENT](#) [SUIVANT →](#)

A PROPOS
Présentation du service
PLUS DE VIDEOS [Channelles](#)

OUVERTURE DES DONNÉES
DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT
Assistance
Contact
FAQ

Vie-publique.fr - Legifrance.gouv.fr
gouvernement.fr - France.fr

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017

5:10 / 9:08

YouTube

IMPORTANT : NE PAS OUBLIER DE CLIQUER SUR « TRANSMETTRE » EN FIN DE PROCEDURE !

The screenshot displays a web interface for requesting a subsidy. At the top, a progress bar shows five steps: 1. Sélection de la subvention demandée, 2. Sélection du demandeur, 3. Pièces justificatives, 4. Chargement du récapitulatif de la demande, veuillez patientez., and 5. À regarder plus tard. A 'Partager' button is visible in the top right corner.

The main content area is titled 'ATTESTATIONS' and contains a form with several checkboxes and radio buttons. A modal dialog box titled 'Confirmer la transmission' is overlaid on the form, asking for confirmation to transmit the dossier. The dialog text reads: 'Cette action va permettre de transmettre votre dossier au service instructeur. Il ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Vous allez aussi récupérer le Cerfa de votre dossier au format PDF. Souhaitez-vous continuer ?' The dialog has three buttons: 'Confirmer la transmission', 'Télécharger le récapitulatif', and 'Annuler'.

Below the form, there is a green button labeled 'VOIR LE RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE'. At the bottom of the page, there is a 'PRÉCÉDENT' button on the left and a 'TRANSMETTRE' button on the right. A large red arrow points from the bottom right towards the 'TRANSMETTRE' button.

The footer of the page includes 'PLUS DE VIDÉOS' with a link to 'Données personnelles', 'OUVERTURE DES DONNÉES' with links to 'DataAsso', 'Data.gouv.fr', and 'Données ouvertes', and a 'FAQ' link.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PSF ?

SI JE SUIS UN CLUB = je m'adresse au référent PSF de ma Ligue

SI JE SUIS UN COMITE OU UNE LIGUE DE METROPOLE = je sollicite l'équipe PSF

missionspsf@ffbb.com

SI JE SUIS UN CLUB ULTRAMARIN OU UNE LIGUE ULTRAMARINE = je sollicite l'équipe

PSF missionspsf@ffbb.com





FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN





Merci



117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

